



PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 134 - SEPTEMBRE 2011

SOMMAIRE

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté N °2011251-0001 - Arrêté préfectoral de déclassement du domaine public ferroviaire d'un immeuble bâti sur la commune de Coudekerque- Branche en vue de son aliénation	1
Autre - Annexe à l'arrêté préfectoral de déclassement du domaine public ferroviaire d'un immeuble bâti sur la commune de Coudekerque- Branche en vue de son aliénation	4

59_Etablissements hospitaliers

Centre Hospitalier de Cambrai

Décision - ANNEXE A LA DECISION N ° 2011-118 DU DIRECTEUR PORTANT ATTRIBUTIONS DE FONCTIONS ET DELEGATION DE COMPETENCES ET DE SIGNATURE	6
Décision - DECISION N ° 2011-118 DU DIRECTEUR PORTANT ATTRIBUTIONS DE FONCTIONS ET DELEGATION DE COMPETENCES ET DE SIGNATURE	21

59_Etablissements Pénitentiaires

Centre Pénitentiaire de Lille- Loos- Sequedin

Décision - Accueil des détenus arrivants - Délégation de signature	38
Décision - Affectation des détenus en cellule - Délégation de signature	41
Décision - Décision de procéder à la fouille d'un détenu - délégation de signature	45
Décision - Décision portant délégation de signature (adjoint, DSP, personnel de commandement)	49
Décision - Délégation de signature	52
Décision - Délégation de signature	56
Décision - Délégation de signature (1er surveillant et major)	59
Décision - Délégation de signature relative aux opérations intéressant la gestion des valeurs des détenus condamnés	62
Décision - Délégation permanente de signature : notation des fonctionnaires du centre pénitentiaire de Lille	65
Décision - Refus opposé à un détenu de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement - délégation de signature	67

59_Préfecture du Nord

Cabinet

Arrêté N °2011263-0001 - Arrêté modifiant la composition de la commission de sécurité de l'arrondissement de Dunkerque	69
--	----

Secrétariat général

Arrêté N °2011259-0003 - Arrêté préfectoral fixant l'état des listes de candidats pour l'élection des sénateurs du 25 septembre 2011	72
Arrêté N °2011259-0004 - Arrêté portant modification de la régie d'avances instituée auprès de la direction de la réglementation et des libertés publiques de la préfecture du Nord	74
Arrêté N °2011264-0001 - Arrêté autorisant le fonctionnement d'une entreprise privée de surveillance et de gardiennage	77
Autre - Annexe à l'arrêté préfectoral fixant l'état des listes de candidats pour l'élection des sénateurs du 25 septembre 2011	79

59_Sous- Préfecture de VALENCIENNES

Arrêté N °2011262-0001 - Arrêté portant nomination d'un régisseur titulaire des recettes, d'un régisseur suppléant et d'un mandataire pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation auprès de la Police Municipale de MARLY	82
---	----

R_A R S_Agence régionale de santé Nord- Pas- de- Calais

Arrêté N °2011263-0002 - Arrêté portant modification de la composition nominative de la Conférence de Territoire de Métropole - Flandre intérieure	84
Arrêté N °2011263-0003 - Arrêté portant modification de la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de la région Nord Pas- de- Calais	91

R_DIRECCTE_Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation,

Unité territoriale de la DIRRECTE Nord- Lille

Décision - Décision du 14 septembre 2011 modifiant la décision du 28 avril 2011 portant nomination des inspecteurs du travail de l'Unité Territoriale du Nord- Lille	101
--	-----

R_S G A R_ Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

services administratifs et financiers

Arrêté N °2011264-0002 - Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 18 juin 2010 portant composition de la section régionale interministérielle d'action sociale (S.R.I.A.S.)	103
---	-----



PREFET DU NORD

Arrêté n °2011251-0001

**signé par Philippe LALART - Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord
le 08 Septembre 2011**

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral de déclassement du domaine public ferroviaire d'un immeuble bâti sur la commune de Coudekerque- Branche en vue de son aliénation



PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la
mer

**Arrêté préfectoral de déclassement du domaine public ferroviaire d'un immeuble
bâti sur la commune de Coudekerque-Branche en vue de son aliénation**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi d'orientation des transports intérieurs n°82-1153 du 30 décembre 1982 modifiée et notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 83-816 du 13 septembre 1983 modifié relatif au domaine confié à la société nationale des chemins de fer français (SNCF) et notamment son article 17 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté de Monsieur le ministre des transports, en date du 5 juin 1984, fixant le montant de la valeur des immeubles dépendant du domaine public ferroviaire géré par la SNCF au-dessous duquel les décisions de déclassement de ces immeubles sont prononcées par le Préfet et l'arrêté ministériel du 5 octobre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs, notamment son article 1, fixant ce seuil à 300 000 euros.

Vu la circulaire du 2 juillet 1984, relative à la gestion du domaine immobilier confié à la SNCF ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 juin 2011 portant délégation de signature à Monsieur Philippe Lalart, Directeur départemental des territoires et de la mer Nord ;

Considérant le dossier présenté par la SNCF ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Est déclassé l'immeuble non bâti dépendant du domaine public ferroviaire, d'une surface de 865 m², situé Joseph Flipo sur la commune de Coudekerque-Branche, figurant sous teinte jaune au plan joint au présent arrêté en vue de son aliénation.



PRÉFET DU NORD

Cet immeuble non bâti est cadastré AP 100.

Article 2 - Monsieur le Secrétaire général de la préfecture du Nord et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et dont copie sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de la délégation territoriale de l'immobilier Nord,
- Madame la Directeur régional des finances publiques du Nord/Pas-de-Calais,
- Monsieur le Directeur de la direction de l'immobilier de la SNCF,
- Monsieur le Maire de la commune de Coudekerque-Branche.

Fait à Lille, le 8 septembre 2011

Pour le préfet et par délégation
le Directeur départemental des territoires et de la mer,

signé

Philippe LALART



PREFET DU NORD

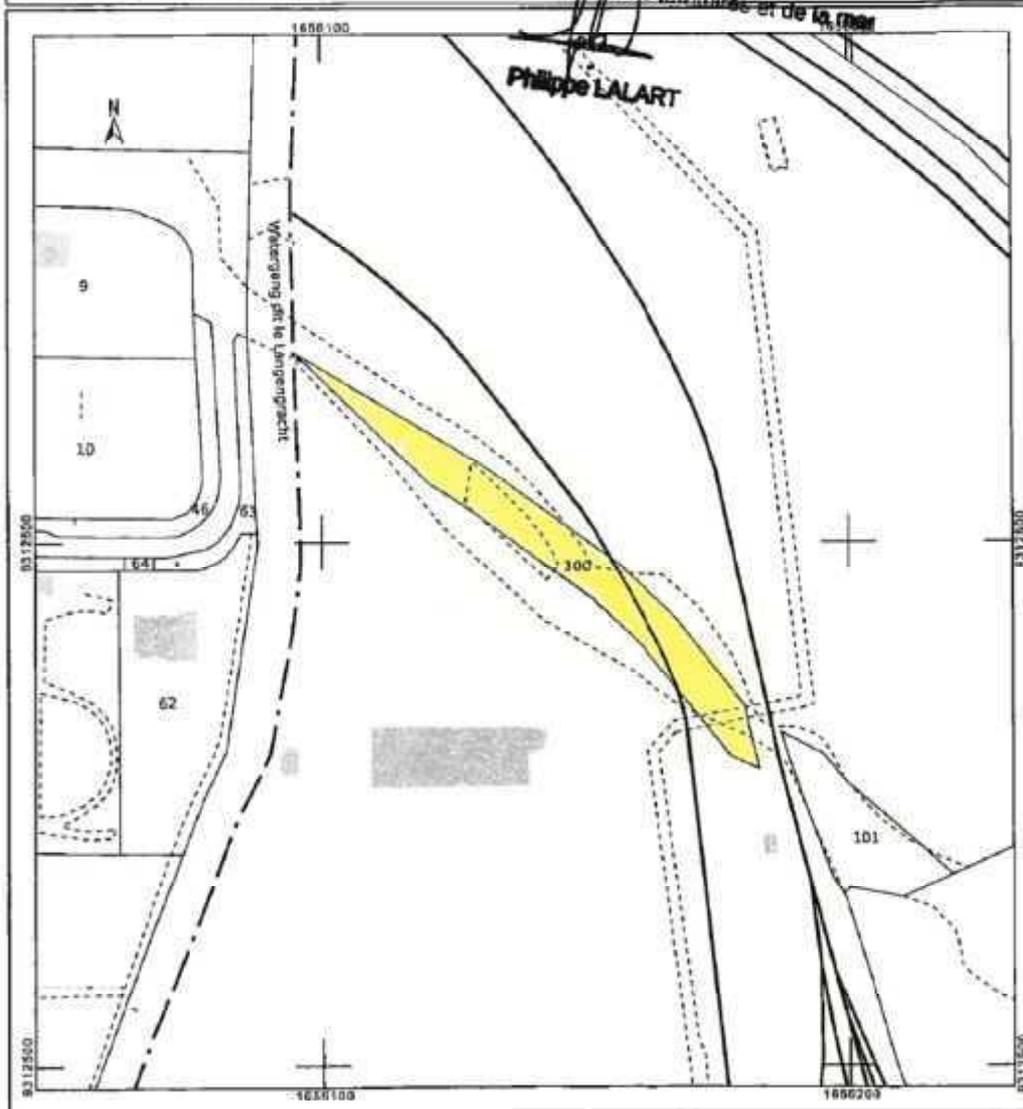
Autre

**signé par Philippe LALART - Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord
le 08 Septembre 2011**

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Annexe à l'arrêté préfectoral de déclassement
du domaine public ferroviaire d'un immeuble
bâti sur la commune de Coudekerque- Branche
en vue de son aliénation

Département : NORD LILLE Commune : COUDEKERQUE-BRANCHE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ	Le plan visuel sur cet extrait est joint par le centre des impôts local suivant : DUNKERQUE 37 rue Saint-Mathieu B.P. 6536 59386 59386 DUNKERQUE CEDEX 1 tél. 03.26.22.05.10 - fax 03.26.22.61.06 www.impots.gouv.fr
Section : AP Feuille : 000 AP 31 Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 11/08/2011 (Jusqu'à l'heure de Paris) Coordonnées en projection : RGF93NCC50 02011 Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État	Vu pour être annexé à mon arrêté en date du 8 SEP. 2011 Pour le Préfet et par délégation Directeur départemental des territoires et de la mer	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr





PREFET DU NORD

Décision

**signé par Jean- Martin ANDARELLI, directeur du Centre Hospitalier de CAMBRAI
le 01 Septembre 2011**

**59_Etablissements hospitaliers
Centre Hospitalier de Cambrai**

ANNEXE A LA DECISION N ° 2011-118
DU DIRECTEUR PORTANT
ATTRIBUTIONS DE FONCTIONS ET
DELEGATION DE COMPETENCES ET DE
SIGNATURE

ANNEXE 1

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Monsieur Denis COMPTAER

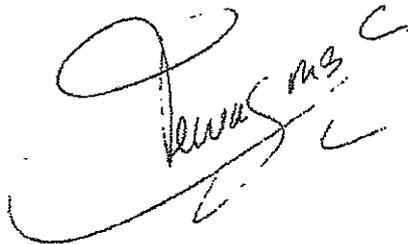
A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by 'COMPTAER'.

ANNEXE 2

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Mademoiselle DEWASMES Caroline

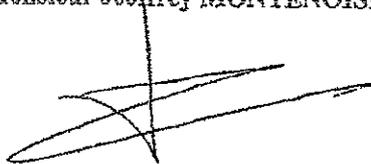
A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'D' followed by 'DEWASMES' and 'C'.

ANNEXE 3

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Monsieur Jeffrey MONTENOISE

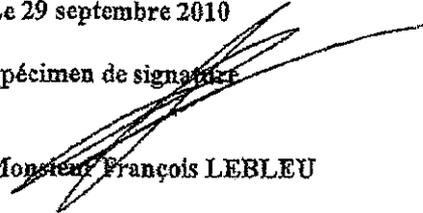
A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by 'MONTENOISE'.

ANNEXE 4

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Monsieur François LEBLEU

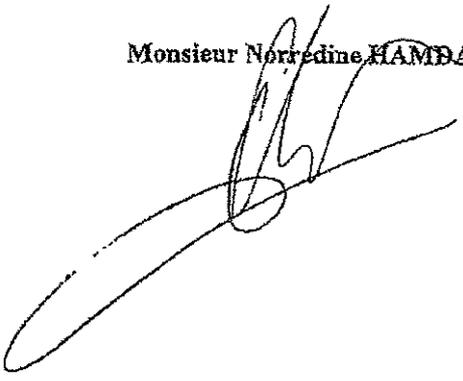


ANNEXE 5

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Monsieur Norredine HAMDAT

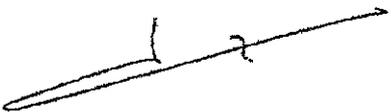


ANNEXE 6

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Monsieur Jean-Pierre DENORME

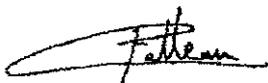


ANNEXE 7

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Madame Florence CATTEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Florence', with a long horizontal stroke extending to the right.

ANNEXE 8

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Mademoiselle Valérie DESSAINT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Valérie', with a long horizontal stroke extending to the right.

ANNEXE 9

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Madame Marie Andrée VERGNAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marie Andrée', with a long horizontal stroke extending to the right.

ANNEXE 10

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Madame Isabelle SOUPLET – VANPOUILLE

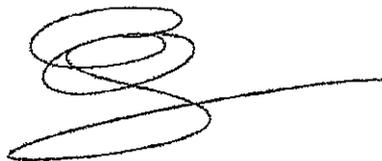
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'IS' or similar initials, written in a cursive style.

ANNEXE 11

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Monsieur Ludovic LECLERCQ

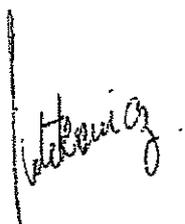
A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

ANNEXE 12

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Madame Marie-Cécile PIOTRKOWICZ

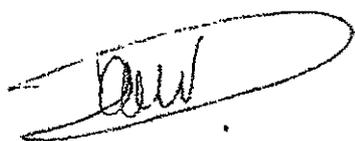
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Piotrkowicz', written in a cursive style.

ANNEXE 13

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Madame Annette DARRAS

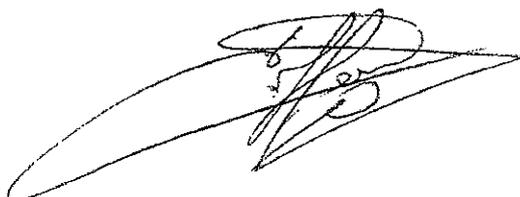


ANNEXE 14

Le 1^{er} septembre 2011

Spécimen de signature

Monsieur Bernard GOFFART

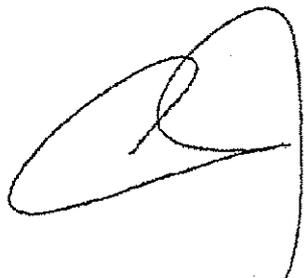


ANNEXE 15

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Madame MARION - DRUMEZ



ANNEXE 16

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Monsieur Benoît PAUL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Paul', written over a horizontal line.

ANNEXE 17

Le 30 décembre 2010

Spécimen de signature

Monsieur Jean-Philippe BLAUT

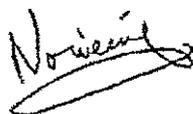
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Blaut', written over a horizontal line.

ANNEXE 18

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Monsieur Fabrice NOSIEWICZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Fabrice Nosiewicz', written over a horizontal line.

ANNEXE 19

Le 29 septembre 2010

Spécimen de signature

Madame Dorothée DUHAMEL

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

ANNEXE 20

Le 30 décembre 2010

Spécimen de signature

Madame Laurence REAL

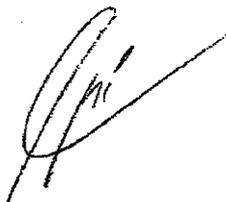
A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'L' followed by a few more strokes.

ANNEXE 21

Le 21 juillet 2011

Spécimen de signature

Madame Isabelle BOUSSEMART

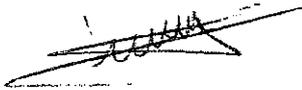
A handwritten signature in black ink, with a large, stylized initial 'I' and a long horizontal stroke extending to the right.

ANNEXE 22

Le 1^{er} septembre 2011

Spécimen de signature

Madame Audrey GANDEE



ANNEXE 23

Le 1^{er} septembre 2011

Spécimen de signature

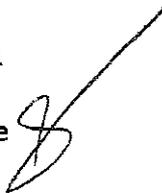
Madame Catherine TIRY



ANNEXE 24

Le 1^{er} septembre 2011

Spécimen de signature



Monsieur Bruno DUMOULARD

ANNEXE 25

Le 1^{er} septembre 2011

Spécimen de signature

Madame Isabelle FERMON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Fermon', with a decorative flourish at the beginning.

ANNEXE A

Chapitre 1

Section d'investissement

20	Immobilisation incorporelles
211	Terrains
212	Agencements et aménagements de terrains
213	Constructions sur sol propre
214	Constructions sur sol d'autrui
215	Installations techniques matériel et outillage industriel
218	Autres immobilisations corporelles
23	Immobilisations en cours

Chapitre 2

Section d'exploitation du budget général (H)

60222	Petit matériel médico-chirurgical non stérile
60225	Fournitures d'imagerie médicale
6066	Fournitures médicales
60321	Variation des stocks de produits pharmaceutiques et produits à usage médical
60322	Variation des stocks de fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique
611	Sous traitance générale
6131	Locations à caractère médical
6151	Entretiens et réparations de biens à caractère médical
602	Achats stockés, autres approvisionnements (sauf 60236)
603	Variation des stocks
606	Achats non stockés de matières et fournitures
61	Services extérieurs
62	Autres services extérieurs (sauf 621)
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631 et 633)
65	Autres charges de gestion courante
67	Charges exceptionnelles
68	Dotations aux amortissements et aux provisions

Chapitre 3

Section d'exploitation des budgets annexes Unités de Soins de Longue Durée (B) et Maisons de Retraite (J)

6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical
6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique
6066	Fournitures médicales
611	Sous traitance générale
6131	Locations à caractère médical
6151	Entretiens et réparations de biens à caractère médical
602	Achats stockés, autres approvisionnements (sauf 60236)
606	Achats non stockés de matières et fournitures
61	Services extérieurs
62	Autres services extérieurs (sauf 621)
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631 et 633)
65	Autres charges de gestion courante
67	Charges exceptionnelles
68	Dotations aux amortissements et aux provisions

Chapitre 4

Section d'exploitation du budget annexe Dotation Non Affectée (A)

602	Achats stockés, autres approvisionnements (sauf 60236)
606	Achats non stockés de matières et fournitures
61	Services extérieurs
62	Autres services extérieurs (sauf 621)
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631 et 633)
65	Autres charges de gestion courante
67	Charges exceptionnelles
68	Dotations aux amortissements et aux provisions

Chapitre 5

Section d'exploitation du budget annexe Fondation Vanderburch (P)

602	Achats stockés, autres approvisionnements (sauf 60236)
606	Achats non stockés de matières et fournitures
611	Sous traitance générale
62	Autres services extérieurs (sauf 621)
61	Services extérieurs
623	Informations, publications, relations publiques
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631 et 633)
65	Autres charges de gestion courante
67	Charges exceptionnelles
68	Dotations aux amortissements et aux provisions

Chapitre 6

Section d'exploitation du budget annexe écoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages-femmes (C)

602	Achats stockés, autres approvisionnements (sauf 60236)
606	Achats non stockés de matières et fournitures
61	Services extérieurs
62	Autres services extérieurs (sauf 621)
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631 et 633)
65	Autres charges de gestion courante
67	Charges exceptionnelles
68	Dotations aux amortissements et aux provisions

ANNEXE B

Chapitre 1

Section d'exploitation du budget général (H)

6021	Produits pharmaceutiques (sauf le 60215 produits sanguins)
60221	Ligatures sondes
60223	Matériel médico-chirurgical à usage unique stérile
60226	Appareils et fournitures de prothèses et orthopédie
60227	Pansements
60228	Autres fournitures médicales
60321	Variation de stocks produits pharmaceutiques
60322	Variation de stocks matériel médical
67282	Charges des exercices antérieurs

60236	Produits diététiques et de régime
672116	Charges rattachées à l'exercice précédent

Chapitre 2

Sections d'exploitation des budgets annexes Unité de Soins de Longue Durée (B) et Maisons de Retraite (J).

6021	Produits pharmaceutiques (sauf 60215. "produits sanguins")
60221	Ligatures sondes
60223	Matériel médico-chirurgical à usage unique et stérile
60227	Pansements
60228	Autres fournitures médicales

ANNEXE C

Section d'exploitation du budget général (H)

H 60215 : Produits sanguins

H 60224 : Fournitures pour laboratoire



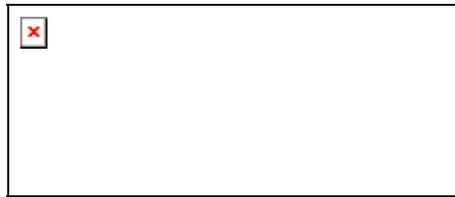
PREFET DU NORD

Décision

**signé par Jean- Martin ANDARELLI, directeur du Centre Hospitalier de CAMBRAI
le 01 Septembre 2011**

**59_Etablissements hospitaliers
Centre Hospitalier de Cambrai**

DECISION N ° 2011-118 DU DIRECTEUR
PORTANT ATTRIBUTIONS DE
FONCTIONS ET DELEGATION DE
COMPETENCES ET DE SIGNATURE



516, avenue de Paris - B.P. 389 – 59407 CAMBRAI CEDEX

Site Internet : www.ch-cambrai.fr

Secrétariat ☎ : 03 27 73 76 01 Fax : 03 27 73 73 85 ✉ sec.admgenerale@ch-cambrai.fr

DECISION N° 2011-118 DU DIRECTEUR PORTANT ATTRIBUTIONS DE FONCTIONS ET DELEGATION DE COMPEIENCES ET DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de CAMBRAI,

Vu la Loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant Réforme Hospitalière,

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la Loi n°2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,

Vu la Circulaire n°2002-284 du 3 mai 2002 relative à l'organisation du système hospitalier,

Vu l'Arrêté ministériel du 31 mai 2005 portant nomination de Monsieur Jean - Martin ANDARELLI en qualité de directeur du Centre Hospitalier de CAMBRAI,

Vu la prise de fonction de Monsieur François IEBLEU en qualité de directeur adjoint au Centre Hospitalier de CAMBRAI en date du 1^{er} octobre 2010,

Vu la prise de fonction de Madame Marie – Cécile PIOTRKOWICZ en qualité de Coordinatrice Générale des Soins en date du 01 septembre 2002 au Centre Hospitalier de CAMBRAI,

Vu l'Arrêté ministériel du 10 septembre 2008 portant nomination de Madame Jeanne-Marie MARION-DRUMÉZ en qualité de directrice adjointe au Centre Hospitalier de CAMBRAI,

Vu l'Arrêté ministériel du 4 mai 2009 portant nomination de Madame Isabelle SOUPLÉF-VANPOUILLE en qualité de directrice adjointe au Centre Hospitalier de CAMBRAI,

Vu l'Arrêté de la directrice du Centre National de Gestion du 22 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Denis COMPTAER en qualité de directeur adjoint du Centre Hospitalier de CAMBRAI, à compter du 15 février 2010,

Vu la prise de fonction de Monsieur Bernard GOFFART en qualité de directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers à compter du 1^{er} septembre 2011,

Vu la décision de nomination de Mademoiselle Caroline DEWASMES en qualité d'attachée d'administration hospitalière au Pôle Stratégie - Qualité - Gestion des Risques et de la Patientèle à compter du 1^{er} avril 2009,

Vu la décision de nomination de Monsieur Norredine HAMDAT en qualité d'attaché d'administration hospitalière au Pôle financier, du conseil de gestion et du système d'information à compter du 1^{er} juin 2003,

Vu la décision de nomination de Monsieur Ludovic LECLERCQ en qualité d'attaché d'administration hospitalière au Pôle Ressources Humaines - Relations Sociales à compter du 1^{er} juillet 2008,

Vu la décision de nomination de Monsieur Benoît PAUL en qualité d'ingénieur au Pôle Logistique à compter du 01 septembre 1995,

Vu la décision de nomination de Madame Annette DARRAS en qualité d'adjointe à la Coordinatrice Générale des Soins en date du 16 septembre 2000,

Vu la décision de nomination de Monsieur Jeffrey MONTENOISE en qualité d'ingénieur qualité au Pôle Stratégie - Qualité - Gestion des Risques et de la Patientèle à compter du 1^{er} avril 2004,

Vu la prise de fonction de Monsieur Jean-Pierre DENORME en qualité d'attaché d'administration hospitalière au Pôle Financier, conseil de gestion et système d'information à compter du 1^{er} novembre 2009,

Vu la prise de fonction de Monsieur Jean-Philippe BLAUT en qualité de technicien supérieur hospitalier ayant notamment en charge les achats au sein du Pôle Logistique en date du 1^{er} janvier 2011,

Vu la décision de nomination de Madame Florence CATIEAU en qualité d'adjoint des cadres au Pôle Financier, conseil de gestion et système d'information à compter du 1^{er} juin 2003,

Vu la décision de nomination de Madame Valérie DESSAINT en qualité d'adjoint des cadres à compter du 24 juillet 2002 exerçant au Pôle Financier, conseil de gestion et système d'information,

Vu la décision de nomination de Madame Marie-Andrée VERGNAUD en qualité de secrétaire médicale à compter du 12 mars 2007 exerçant au Pôle Financier, conseil de gestion et système d'information,

Vu la prise de fonction de Monsieur Fabrice NOSIEWICZ en qualité de technicien supérieur hospitalier au Pôle Logistique à compter du 01 mars 1989,

Vu la prise de fonction de Madame Dorothee DUHAMEL en qualité de secrétaire médicale au Pôle Logistique à compter du 18 janvier 2010,

Vu la décision de nomination de Madame Laurence REAL en qualité de pharmacien hospitalier, responsable de structure interne à compter du 1^{er} janvier 2011,

Vu la décision de nomination de Madame Isabelle BOUSSEMARY en qualité de pharmacien hospitalier à compter du 1^{er} février 2008,

Vu la prise de fonction de Madame Audrey GANDEE en qualité de pharmacien hospitalier à compter du 1^{er} janvier 2011,

Vu la décision de nomination de Madame Catherine TIRY en qualité de biologiste hospitalier, responsable de structure interne à compter du 23 juillet 2001,

Vu la décision de nomination de Monsieur Bruno DUMOULARD en qualité de biologiste hospitalier à compter du 15 juillet 2010,

Vu la prise de fonction de Madame Isabelle FERMON en qualité de biologiste à compter du 2 juin 2008,

Vu l'organigramme fonctionnel du Centre Hospitalier de CAMBRAI,

DECIDE

Article 1 : Cette décision a pour objet de décrire les attributions de fonctions et délégations de signature accordées par le directeur aux cadres de direction, au personnel administratif, technique, pharmaciens et biologistes de l'établissement, dans la limite de leurs attributions précisées dans l'organigramme de direction.

Article 2 : La décision n°2011-72 est remplacée par la présente décision.

Les délégations générales suivantes :

Article 3 : Délégation générale de signature à Monsieur Denis COMPIAER

Délégation générale de signature est donnée à **Monsieur Denis COMPIAER**, exerçant les fonctions de directeur adjoint chargé du Pôle Stratégie-Qualité-Gestion des Risques et de la Patientèle, à l'effet de signer au nom du directeur de l'établissement les courriers et documents qui entrent dans le champ de compétence de son pôle et des services qui y sont rattachés.

Sont exclus de la délégation, les notes de service de portée générale, les conventions, les ordres du jour et convocations au Conseil de Surveillance, et les décisions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle SOUPLÉ VANPOUILLE, directrice adjointe chargée du Pôle Ressources Humaines-Relations Sociales, délégation de signature est donnée à **Monsieur Denis COMPIAER**, à l'effet de signer tous les actes et décisions relevant du Pôle Ressources Humaines-Relations Sociales concernant la gestion des personnels médicaux.

Il s'agit notamment de tous actes, attestations ou décisions relatifs à la situation des agents de tous grades, comme le recrutement, le suivi des congés, la rémunération, la paie, la gestion des carrières et la formation.

A cet effet, **Monsieur Denis COMPIAER** est nommé en qualité d'ordonnateur suppléant, aux fins de liquider et d'ordonner les dépenses afférentes aux charges d'exploitations relatives au personnel médical.

En cas d'absence de Madame Isabelle SOUPLÉ VANPOUILLE, directeur adjointe chargée du pôle Ressources Humaines-Relations Sociales, délégation de signature est donnée à **Monsieur Denis COMPIAER**, à l'effet de signer tous les actes et décisions relevant du Pôle Ressources Humaines-Relations Sociales concernant la gestion des personnels non médicaux.

Il s'agit notamment de tous actes, attestations ou décisions relatifs à la situation des agents de tous grades, comme le recrutement, le suivi des congés, la rémunération, la paie, la gestion des carrières et la formation.

Sont exclus de cette délégation le licenciement et les sanctions disciplinaires qui restent de la compétence du directeur.

Article 4 : Délégation générale de signature à Monsieur François IEBIEU

Délégation générale de signature est donnée à **Monsieur François IEBIEU** exerçant les fonctions de directeur adjoint en charge du Pôle Financier, Conseil de Gestion et Système d'Information, à l'effet de signer au nom du directeur de l'établissement les courriers et documents qui entrent dans le champ de compétence de son pôle et des services qui y sont rattachés.

En cas d'absence du directeur du Centre Hospitalier de CAMBRAI, **Monsieur François IEBIEU** est habilité à signer toutes pièces habituellement signées par lui-même et est nommé ordonnateur suppléant aux fins d'ordonner (vérification de la disponibilité des crédits, de l'imputation comptable, ordre de paiement au comptable et signature du mandat) les dépenses et les recettes de la section d'investissement.

Article 5 : Délégation générale de signature à Madame Isabelle SOUPLÉ VANPOUILLE

Délégation générale de signature est donnée à **Madame Isabelle SOUPIET VANPOUILLE**, exerçant les fonctions de directrice adjointe chargée du Pôle Ressources Humaines Relations Sociales, à l'effet de signer au nom du directeur tous les actes et décisions relevant du Pôle Ressources Humaines Relations Sociales concernant la gestion des personnels médicaux et non médicaux.

Il s'agit notamment de tous actes, attestations ou décisions relatifs à la situation des agents de tous grades, comme le recrutement, le suivi des congés, la rémunération, la paie, la gestion des carrières et la formation.

Madame Isabelle SOUPIET VANPOUILLE est nommée en qualité d'ordonnateur suppléant, aux fins de liquider et d'ordonner les dépenses afférentes aux charges d'exploitation relatives au personnel médical et non médical.

Madame Isabelle SOUPIET VANPOUILLE est désignée en qualité de personne responsable des marchés pour les achats inférieurs à 193 000 euros HT effectués sur les comptes correspondants à sa délégation.

Sont exclus de cette délégation le licenciement et les sanctions disciplinaires qui restent de la compétence du directeur.

Article 6 : Délégation générale de signature à Madame Jeanne-Marie MARION DRUMEZ

Délégation générale de signature est donnée à **Madame Jeanne-Marie MARION DRUMEZ**, exerçant les fonctions de directrice adjointe chargée du Pôle Logistique, à l'effet de signer au nom du directeur les courriers et documents relevant de son champ de compétence, y compris toute pièce justificative de dépenses et recettes.

Madame Jeanne-Marie MARION DRUMEZ est nommée en qualité d'ordonnateur suppléant, aux fins d'engager (commander, réceptionner et liquider, vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci), les dépenses afférentes aux chapitres figurant en annexe A, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Madame Jeanne-Marie MARION DRUMEZ est désignée en qualité de personne responsable des marchés pour les achats inférieurs à 193 000 euros HT effectués sur les comptes correspondants à sa délégation.

Sont exclus de cette délégation les achats effectués par appel d'offre, par procédure négociée, ou par dialogue compétitif qui restent de la compétence du directeur.

Article 7 : Délégation générale de signature à Madame Marie-Cécile PIOTRKOWICZ

Délégation générale de signature est donnée à **Madame Marie-Cécile PIOTKOWICZ**, Coordinatrice Générale des Soins, pour la signature des actes de gestion courante qui entrent dans le champ de compétence réglementaire et des missions qui lui sont confiées.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaire en vigueur.

Article 8 : Délégation générale de signature à Monsieur Bernard GOFFART

Délégation générale de signature est donnée à **Monsieur Bernard GOFFART**, directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, pour la signature des actes de gestion courante qui entrent dans le champ de compétence réglementaire de sa direction.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaires en vigueur.

Les délégations particulières suivantes :

Article 9 : Délégation particulière de signature à Madame Jeanne-Marie MARION-DRUMEZ

Pendant les congés et absence du directeur, **Madame Jeanne-Marie MARION-DRUMEZ**, directrice adjointe en charge du Pôle logistique, est chargée de la suppléance du directeur et bénéficie de ses compétences et pouvoirs.

Sont exclus de la délégation, les notes de service de portée générale, les conventions, les ordres du jour et convocations au Conseil de surveillance, et les décisions.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaire en vigueur.

Article 10 : Délégation particulière de signature à Mademoiselle Caroline DEWASMES

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis COMPTAER, directeur adjoint en charge du Pôle Stratégie - Qualité - Gestion des Risques et de la Patientèle, délégation de signature est donnée à **Mademoiselle**

Caroline DEWASMES, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer les courriers et documents qui entrent dans le champ de compétence du Pôle Stratégie - Qualité - Gestion des Risques et de la Patientèle et des services qui y sont rattachés.

Article 11 : Délégation particulière de signature à Monsieur Nonedine HAMDAT

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François LEBLEU, directeur adjoint en charge du Pôle Financier, Conseil de Gestion et Système d'Information, délégation de signature est donnée à **Monsieur Nonedine HAMDAT**, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer les courriers et documents qui entrent dans le champ de compétence du pôle financier, conseil de gestion, système d'information.

De même, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François LEBLEU, délégation de signature est donnée à **Monsieur Nonedine HAMDAT** pour l'ordonnement (vérification de la disponibilité des crédits, de l'imputation comptable, ordre de paiement au comptable, et signature du mandat) des dépenses et des recettes de la section d'investissement.

Article 12 : Délégation particulière de signature à Monsieur Ludovic IECIERCQ

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle SOUPLÉ VANPOUILLE, directrice adjointe chargée du Pôle Ressources Humaines Relations Sociales, délégation de signature est donnée à **Monsieur Ludovic IECIERCQ**, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes et décisions relevant du Pôle Ressources Humaines Relations Sociales concernant la gestion des personnels non médicaux.

Il s'agit notamment de tous actes, attestations ou décisions relatifs à la situation des agents de tous grades, comme le recrutement, le suivi des congés, la paie, la rémunération, la gestion des carrières et la formation.

Sont exclus de cette délégation le licenciement et les sanctions disciplinaires qui restent de la compétence du directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle SOUPLÉ VANPOUILLE, **Monsieur Ludovic IECIERCQ** est désigné en qualité d'ordonnateur suppléant aux fins de liquider et d'ordonner les dépenses afférentes aux charges d'exploitation relatives au personnel non médical.

Article 13 : Délégation particulière de signature à Monsieur Benoît PAUL

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jeanne-Marie MARION DRUMEZ, directrice adjointe en charge du Pôle Logistique, délégation de signature est donnée à **Monsieur Benoît PAUL**, ingénieur en chef, à l'effet de signer les documents et courriers relevant du champ de compétence de la logistique, y compris toute pièce justificative de dépenses et recettes.

De même, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jeanne-Marie MARION DRUMÉZ, délégation de signature est donnée à **Monsieur Benoît PAUL**, aux fins d'engager (commander, réceptionner et liquider, vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci), les dépenses afférentes aux chapitres figurant en annexe A, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Enfin, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jeanne-Marie MARION DRUMÉZ, **Monsieur Benoît PAUL** est désigné en qualité de personne responsable des marchés pour les achats inférieurs à 193 000 euros HT effectués sur les comptes correspondants à la délégation.

Sont exclus de cette délégation les achats effectués par appel d'offres, par procédure négociée, ou par dialogue compétitif, qui restent de la compétence du directeur.

Article 14 : Délégation particulière de signature à Madame Annette DARRAS

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Cécile PIOTRKOWICZ, délégation générale de signature est donnée à **Madame Annette DARRAS**, Adjointe à Coordinatrice Générale des Soins, pour la signature des actes de gestion courante qui entrent dans le champ de compétence réglementaire et des missions qui sont confiées à la Coordination Générale des Soins.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires autorisés et dans le respect des règles de la comptabilité publique et statutaire en vigueur.

Article 15 : Délégation particulière de signature à Monsieur Geoffrey MONIENOISE

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Denis COMPTAER et de Mademoiselle Caroline DEWASMES, délégation de signature est donnée à **Monsieur Geoffrey MONIENOISE**, ingénieur qualité, pour signer les courriers et documents qui entrent dans le champ de compétence du Pôle Stratégie - Qualité - Gestion des Risques et de la Patientèle et des services qui y sont rattachés.

Article 16 : Délégation particulière de signature à Monsieur Jean Pierre DENORME

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur François LEBLEU et de Monsieur Norédine HAMDAT, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Pierre DENORME**, attaché d'administration hospitalière, pour signer les courriers et documents qui entrent dans le champ

de compétence du Pôle Financier, Conseil de gestion et Système d'Information.

De même, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur François LEBLEU et de Monsieur Noredine HAMDAT, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Pierre DENORME** pour l'ordonnancement (vérification de la disponibilité des crédits, de l'imputation comptable, ordre de paiement comptable et signature du mandat) des dépenses et des recettes de la section d'investissement.

Est exclu de cette délégation, l'ordonnancement des dépenses de la section d'investissement qui reste de la compétence du directeur.

Article 17 : Délégation particulière de signature à Monsieur Jean-Philippe BLAUT

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Jeanne-Marie MARION DRUMEZ et de Monsieur Benoît PAUL, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Philippe BLAUT**, technicien supérieur hospitalier, à l'effet de signer tous les documents et courriers relevant du champ de compétence de la logistique, y compris toute pièce justificative de dépenses et recettes.

De même, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Jeanne-Marie MARION DRUMEZ et de Monsieur Benoît PAUL, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Philippe BLAUT**, aux fins d'engager (commander, réceptionner et liquider, vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci), les dépenses afférentes aux chapitres figurant en annexe A, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Enfin, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Jeanne-Marie MARION DRUMEZ et de Monsieur Benoît PAUL, **Monsieur Jean-Philippe BLAUT** est désigné en qualité de personne responsable des marchés pour les achats inférieurs à 193 000 euros HT effectués sur les comptes correspondants à la délégation.

Sont exclus de cette délégation les achats effectués par appel d'offres, par procédure négociée, ou par dialogue compétitif, qui restent de la compétence du directeur.

Article 18 : Délégation particulière de signature à Madame Florence CATEAU

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur François LEBLEU, de Monsieur Noredine HAMDAT, de Monsieur Jean-Pierre DENORME, délégation de signature est donnée à **Madame Florence CATEAU**, adjoint des cadres, pour signer les courriers et documents qui entrent dans le champ de compétence du Pôle Financier, Conseil de gestion et Système d'Information.

De même, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur François LEBLEU, de Monsieur Norredine HAMDAT, et de Monsieur Jean-Pierre DENORME, délégation de signature est donnée à **Madame Florence CATEAU** pour l'ordonnancement (vérification de la disponibilité des crédits, de l'imputation comptable, ordre de paiement comptable et signature du mandat) des dépenses et des recettes de la section d'investissement.

Est exclu de cette délégation, l'ordonnancement des dépenses de la section d'investissement qui reste de la compétence du directeur.

Article 19 : Délégation particulière de signature à Monsieur Fabrice NOSIEWICZ

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Jeanne-Marie MARION DRUMEZ, de Monsieur Benoît PAUL et de Monsieur Jean-Philippe BLAUT, délégation de signature est donnée à **Monsieur Fabrice NOSIEWICZ**, technicien supérieur hospitalier, à l'effet de signer tous les documents et courriers relevant du champ de compétence de la logistique, y compris toute pièce justificative de dépenses et recettes.

De même, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Jeanne-Marie MARION DRUMEZ, de Monsieur Benoît PAUL et de Monsieur Jean-Philippe BLAUT, délégation de signature est donnée à **Monsieur Fabrice NOSIEWICZ**, aux fins d'engager (commander, réceptionner et liquider, vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci), les dépenses afférentes aux chapitres figurant en annexe A, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Enfin, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Jeanne-Marie MARION DRUMEZ, de Monsieur Benoît PAUL, et de Monsieur Jean-Philippe BLAUT, **Monsieur Fabrice NOSIEWICZ** est désigné en qualité de personne responsable des marchés pour les achats inférieurs à 193 000 euros HT effectués sur les comptes correspondants à la délégation.

Sont exclus de cette délégation les achats effectués par appel d'offres, par procédure négociée, ou par dialogue compétitif, qui restent de la compétence du directeur.

Article 20 : Délégation particulière de signature à Madame Dorothée DUHAMEL

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Jeanne-Marie MARION DRUMEZ, de Monsieur Benoît PAUL, de Monsieur Jean-Philippe BLAUT, et de Fabrice NOSIEWICZ, délégation de signature est donnée à **Madame Dorothée DUHAMEL**, secrétaire médicale, à l'effet de signer tous les documents et courriers relevant du champ de compétence de la logistique, y compris toute pièce justificative de dépenses et recettes.

De même, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Jeanne-Marie MARION DRUMEZ, de Monsieur Benoît PAUL, de Monsieur Jean-Philippe BLAUT et de Monsieur Fabrice NOSIEWICZ, délégation de signature est donnée à **Madame Dorothee DUHAMEL**, aux fins d'engager (commander, réceptionner et liquider, vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci), les dépenses afférentes aux chapitres figurant en annexe A, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Enfin, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Jeanne-Marie MARION DRUMEZ, de Monsieur Benoît PAUL, de Monsieur Jean-Philippe BLAUT et de Monsieur Fabrice NOSIEWICZ, **Madame Dorothee DUHAMEL** est désignée en qualité de personne responsable des marchés pour les achats inférieurs à 193 000 euros HT effectués sur les comptes correspondants à la délégation.

Sont exclus de cette délégation les achats effectués par appel d'offres, par procédure négociée, ou par dialogue compétitif, qui restent de la compétence du directeur.

Les délégations particulières de signature données à l'encadrement du Pôle Financier, conseil de gestion et système d'information

Article 21 : Délégation de signature est donnée aux cadres du Pôle Financier, conseil de gestion et système d'information pour signer les départs de corps sans mise en bière ainsi que les réquisitions (forces de police) du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00.

Les cadres pouvant signer les départs de corps sans mise en bière ainsi que les réquisitions (forces de police) sont les suivants:

- Monsieur François LEBLEU, directeur adjoint,
- Monsieur Nozine HAMDAT, Attaché d'Administration Hospitalière,
- Monsieur Jean-Pierre DENORME, Attaché d'Administration Hospitalière,
- Madame Valérie DESSAINT, Adjoint des cadres,
- Madame Marie - Andrée VERGNAUD, Secrétaire médicale.

Les délégations particulières données aux cadres supérieurs de santé / assistant soignant de pôle

Article 22 : **Délégation particulière de signature donnée aux cadres supérieurs de santé / assistant soignant de pôle**

Délégation de signature est donnée aux cadres supérieurs de santé – assistant soignant de pôle pour signer les permissions de sortie des patients du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00.

Les délégations particulières données aux cadres de santé en charge des Résidences de Retraite de l'établissement

Article 23 : Délégation particulière de signature donnée aux cadres de santé en charge des Résidences de Retraite de l'établissement

Délégation de signature est donnée aux cadres de santé en charge des Résidences de Retraite pour signer les départs de corps sans mise en bière à partir des Résidences de Retraite du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00.

Les délégations particulières données aux cadres supérieurs de santé, cadres de santé, cadres faisant fonction, de garde et de service de nuit.

Article 24 : Délégation particulière de signature donnée aux cadres soignants prenant des gardes

Délégation de signature est donnée aux cadres soignants prenant des gardes pour signer les permissions de sortie, les départs de corps sans mise en bière ainsi que les réquisitions (forces de police) en dehors des horaires prévus aux articles 21, 22, 23.

Les délégations particulières données aux pharmaciens du Centre Hospitalier de CAMBRAI:

Article 25 : Délégation particulière de signature à Madame Laurence REAL

Madame Laurence REAL, pharmacien et responsable de structure interne, est nommée en qualité d'ordonnateur suppléant à l'effet d'engager (commander, réceptionner et liquider, vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci), les dépenses afférentes aux comptes budgétaires figurant en annexe B, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 26 : Délégation particulière de signature à Madame Isabelle BOUSSEMART

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence REAL, Madame Isabelle BOUSSEMART, pharmacien hospitalier, assure les missions

d'ordonnateur suppléant à l'effet d'engager (commander, réceptionner et liquider, vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci), les dépenses afférentes aux comptes budgétaires figurant en annexe B, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 27 : Délégation particulière de signature à Madame Audrey GANDEE

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Laurence REAL et de Madame Isabelle BOUSSEMART, **Madame Audrey GANDEE**, pharmacien hospitalier, assure les missions d'ordonnateur suppléant à l'effet d'engager (commander, réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci), les dépenses afférentes aux comptes budgétaires figurant en annexe B, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Les délégations particulières données aux biologistes du Centre Hospitalier de CAMBRAI:

Article 28 : Délégation particulière de signature à Madame Catherine TIRY

Madame Catherine TIRY, biologiste et responsable de structure interne, est nommée en qualité d'ordonnateur suppléant à l'effet d'engager (commander, réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci), les dépenses afférentes aux comptes budgétaires figurant en annexe C, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 29 : Délégation particulière de signature à Monsieur Bruno DUMOULARD

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine TIRY, **Bruno DUMOULARD**, biologiste hospitalier, assure les missions d'ordonnateur suppléant à l'effet d'engager (commander, réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci), les dépenses afférentes aux comptes budgétaires figurant en annexe C, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Article 30 : Délégation particulière de signature à Madame Isabelle FERMON

En cas d'absence ou d'empêchement simultanée de Madame Catherine TIRY et de Monsieur Bruno DUMOULARD, **Madame Isabelle FERMON**, biologiste hospitalier, assure les missions d'ordonnateur suppléant à l'effet d'engager (commander, réceptionner et liquider (vérification du service fait et des factures, signatures de celles-ci), les dépenses afférentes aux comptes budgétaires figurant en annexe C, dans la limite des crédits autorisés pour l'année.

Les délégations particulières données aux cadres administratifs de garde du Centre Hospitalier de CAMBRAI :

Article 31 : Délégation particulière de signature aux cadres administratifs de garde.

Les gardes administratives débutent le vendredi à 12 h 00 pour s'achever le vendredi suivant à 12 h 00.

La délégation donnée à l'administrateur de garde a pour effet de lui permettre de signer tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt du malade. Cette délégation est limitée aux mesures strictement nécessaires au fonctionnement continu du service public hospitalier.

Le champ de compétence est le suivant :

- veiller au bon fonctionnement des services,
- veiller à la sécurité des personnes,
- veiller à la continuité des soins et des prestations hôpitalières,
- veiller à la conservation des installations et du matériel.

Dans le cadre des soins en psychiatrie sans consentement, en cas d'impossibilité d'obtenir une demande d'un tiers et en cas de péril imminent, l'administrateur de garde peut signer la demande d'hospitalisation à la demande d'un tiers.

Article 32 : Cette décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2011 pour une durée d'un an.

Fait à Cambrai, le 1^{er} septembre 2011,

Le Directeur,

Signé

Jean-Martin ANDARETTI

Tableau référent des signatures qui seront apposées sur les documents par délégation.

SERVICE	NOM	FONCTION	N° d'annexe – Spécimen de signature
Pôle Stratégie - Qualité - Gestion des Risques et de la Patientèle	M. Denis COMPTAER*	Directeur Adjoint	Spécimen de signature en annexe 1
	Mlle Caroline DEWASMES*	Attachée d'Administration Hospitalière	Spécimen de signature en annexe 2
	M. Jeffrey MONIENOISE*	Ingénieur qualité	Spécimen de signature en annexe 3
Pôle Financier; conseil de gestion, système d'information	M. François IEBLEU*	Directeur Adjoint	Spécimen de signature en annexe 4
	M. Noëdine HAMDAT*	Attaché d'Administration Hospitalière	Spécimen de signature en annexe 5
	M. Jean-Pierre DENORME*	Attaché d'Administration Hospitalière	Spécimen de signature en annexe 6
	Mme Florence CATIEAU	Adjoint des cadres	Spécimen de signature en annexe 7
	Mlle Valérie DESSAINT	Adjoint des cadres	Spécimen de signature en annexe 8
	Mme Marie Andrée VERGNAUD	Secrétaire médicale	Spécimen de signature en annexe 9
Pôle Ressources Humaines- Relations Sociales	Mme Isabelle SOUPLÉ VANPOUILLE*	Directeur Adjoint	Spécimen de signature en annexe 10
	M. Ludovic LECIERCQ*	Attaché d'Administration Hospitalière	Spécimen de signature en annexe 11
	Mme Marie – Cécile PIOTRKOWICZ*	Coordinatrice Générale des Soins	Spécimen de signature en annexe 12
	Mme Annette DARRAS*	Adjointe à la Coordinatrice Générale des Soins	Spécimen de signature en annexe 13
	M. Bernard GOFFART	Directeur de l'IFSI	Spécimen de signature en annexe 14
Pôle Logistique	Mme MARION DRUMÉZ*	Directeur adjoint	Spécimen de signature en annexe 15
	M. Benoît PAUL*	Ingénieur travaux	Spécimen de signature en annexe 16
	M. Jean-Philippe BLAUT	Technicien Supérieur Hospitalier	Spécimen de signature en annexe 17
	M. Fabrice NOSIEWICZ	Technicien supérieur hospitalier	Spécimen de signature en annexe 18
	Mme Dorothée DUHAMEL	Secrétaire médicale	Spécimen de signature en annexe 19
Pharmacie	Mme Laurence REAL	Pharmacien responsable de structure	Spécimen de signature en annexe 20
	Mme Isabelle BOUSSEMARY	Pharmacien	Spécimen de signature en annexe 21
	Mme Audrey GANDEE	Pharmacien	Spécimen de signature en annexe 22
Biologie	Mme Catherine TIRY	Biologiste responsable de structure	Spécimen de signature en annexe 23
	M. Bruno DUMOULARD	Biologiste	Spécimen de signature en annexe 24
	Mme Isabelle FERMON	Biologiste	Spécimen de signature en annexe 25

* cadres administratifs prenant des gardes de direction

Diffusion :

- **Intéressés,**
- **Trésoyer principal,**
- **Dossier chrono (Pôle RH/RS),**
- **Dossier délégation de signature,**
- **Préfecture du Nord.**



PREFET DU NORD

Décision

**signé par Pierre- Jean DELHOMME, Le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Lille-
Loos- Sequedin
le 22 Août 2011**

**59_Etablissements Pénitentiaires
Centre Pénitentiaire de Lille- Loos- Sequedin**

Accueil des détenus arrivants - Délégation de
signature



**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERREGIONALE DES
SERVICES PENITENTIAIRES DU NORD-PAS-DE-CALAIS,
DE HAUTE-NORMANDIE ET DE PICARDIE**

CENTRE PENITENTIAIRE DE LILLE

DECISION DGE N° 166 .2011

Du 22/08/2011

ANNULE et REMPLACE décision DGE n° 301 du 01/11/2010

Objet : accueil des détenus arrivants

DECISION

Le directeur,

Vu le code de procédure pénale (CPP), notamment ses articles D.84, D.85, D.91, D.284 et D.285
Décide qu'en cas d'absence ou d'empêchement :

Article 1

Reçoivent délégation permanente de réaliser, au nom du chef d'établissement, les entretiens d'accueil des détenus arrivants selon les termes des articles susvisés :

Madame Marion ZATTI, directrice

Madame Sylvette ANTOINE, directrice

Madame Pauline LAMY, directrice

Madame Johanna DAVID, directrice

dans le cadre de leurs attributions respectives ;

Monsieur Timothy N'JO, responsable du centre de semi-liberté d'Haubourdin

Monsieur Jean-Luc LIBAN, responsable adjoint du centre de semi-liberté d'Haubourdin

Madame Sylvie T'JOEN, chef de détention de la maison d'arrêt de Loos

dans le cadre de leurs attributions respectives ;

Aux officiers, premiers surveillants et surveillants brigadiers :

Maison d'arrêt

de Loos :

DELEBARRE Isabelle

BENAICHA Ismaël

FREYTEL Jérôme

KROUCHI Abdou

LEYS Sébastien

NKOUOSSA Frédéric

SEYNAEVE Jean-Marc

Maison d'arrêt

de Sequedin :

MENCİK Sophie

ALLAIRE Christine

CYS Patrick

GOMBER Bruno

dans le cadre de leurs attributions respectives.

Signé : Pierre-Jean DELHOMME

Diffusion :
Intéressés



PREFET DU NORD

Décision

**signé par Pierre- Jean DELHOMME, Le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Lille-
Loos- Sequedin
le 22 Août 2011**

**59_Etablissements Pénitentiaires
Centre Pénitentiaire de Lille- Loos- Sequedin**

Affectation des détenus en cellule - Délégation
de signature



**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERREGIONALE DES
SERVICES PENITENTIAIRES DE NORD-PAS-DE-CALAIS,
DE HAUTE-NORMANDIE ET DE PICARDIE**

CENTRE PENITENTIAIRE DE LILLE

**DGE N° 154 .2011
22/08/2011**

Le

ANNULE et REMPLACE décision DGE n° 072 du 01/04/2011

Objet : affectation des détenus en cellule – délégation de signature

DECISION

Le directeur,

Vu l'article 30 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005 et l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978,
Vu le code de procédure pénale (CPP), notamment ses articles R. 57-6-24, D.83, D.85 et D.91,

Décide :

Article 1

Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, au nom du chef d'établissement, toute décision visant à l'affectation en cellule des détenus selon les termes des articles susvisés :

Madame Marion ZATTI, directrice

Madame Sylvette ANTOINE, directrice

Madame Pauline LAMY, directrice

Madame Johanna DAVID, directrice

dans le cadre de leurs attributions respectives

Monsieur Timothy N'JO, responsable du centre de semi-liberté d'Haubourdin

Madame Sylvie T'JOEN, chef de détention de la maison d'arrêt de Loos

dans le cadre de leurs attributions respectives ;

Aux officiers, majors et premiers surveillants :

Pôles transversaux du centre pénitentiaire de Lille, du centre de semi-liberté d'Haubourdin et de l'UHSI

MAISNIL Patrick

POINTIER Sylvie
BUTSTRAEN Bruno
LIBAN Jean-Luc
LEGRAND Philippe
DELACRESSONNIERE Abel
DELOFFRE Gilles
OBRY Olivier
SCHADE Arnaud
WROBLESKI Freddy

dans le cadre de leurs attributions respectives.

Aux officiers du :

Maison d'arrêt

de Loos :

DELEBARRE Isabelle

Maison d'arrêt

de Sequedin :

MENCIK Sophie
FREYTEL Jérôme
NKOUOSSA Frédéric
KROUCHI Abdou
BENAICHA Ismaël
LEYS Sébastien
SEYNAEVE Jean-Marc

dans le cadre de leurs attributions respectives.

Aux majors, premiers surveillants et surveillants brigadier du :

Maison d'arrêt

de Loos :

BOUCHE David
CANIVET Arnaud
CHAMBRE Olivier
DUBRULLE Frédéric
GADEK Sébastien
LEVEUGLE Anne
WABLE Willy
WILLEMOT Gilles

Maison d'arrêt

de Sequedin :

ALLAIRE Christine
BAROUX Joël
BOURDON Sébastien
BOURAS Boubécar
CLERCQ Olivier
COLMANT Gérard
CYS Patrick
DELANNOY Eugène
DEMAZURE Sébastien
DESCAMPS Ludovic
DUTHOIS Sylvain
DYZMA Stéphanie
GANDON Joël
GILLION Laurent
GOMBER Bruno
GOUILLARD Grégory
GREVIN Sébastien
KADOUM Amar
KWATEROWSKI Mickael
LALOUI Mustapha
MAENHAUT Maurad
MALLARME Tony
PANNEQUIN Claude
PARRELO Guiseppa
PRUVOST Christophe
QUATTROCCIOCHI Jérôme
ROLIN Pascal
ROLLAND Henri
SANTRAINE Yohann
VALLART Jean-Christophe
VALLART Fabienne
WITKOWSKI Mickael
WOSIAK Isabelle
HAMELIN Franck
SOUISSI Sami

dans le cadre de leurs attributions respectives.

Article 2

En dehors des jours et heures de service et au titre de leur service d'astreinte de direction, reçoivent délégation à l'effet de signer, en complément des cadres visés aux articles 1 et 2, au nom du chef d'établissement, toute décision visant à l'affectation des détenus en cellules :

Madame Catherine LEPOT, Attaché d'Administration et d'Intendance

Monsieur Michel BARBASTE, Attaché d'Administration et d'Intendance

Article 3

Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée.

Signé : Pierre-Jean DELHOMME

Diffusion :

Intéressés

Tous services CP Lille

Affichage CP Lille, **dont rez-de-chaussée de tous les bâtiments de détention**



PREFET DU NORD

Décision

**signé par Pierre- Jean DELHOMME, Le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Lille-
Loos- Sequedin
le 22 Août 2011**

**59_Etablissements Pénitentiaires
Centre Pénitentiaire de Lille- Loos- Sequedin**

Décision de procéder à la fouille dun détenu
délégation de signature



**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERREGIONALE DES
SERVICES PENITENTIAIRES DE NORD-PAS-DE-CALAIS,
DE HAUTE-NORMANDIE ET DE PICARDIE**

CENTRE PENITENTIAIRE DE LILLE

DGE N° 155 .2011

Le 22/08/2011

ANNULE et REMPLACE décision DGE n° 073 du 01/04/2011

Objet : décision de procéder à la fouille d'un détenu – délégation de signature

DECISION

Le directeur,

Vu l'article 30 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005 et l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978,
Vu le code de procédure pénale (CPP), notamment ses articles R.57-6-24 et D.275,
Décide :

Article 1

Reçoivent délégation permanente à l'effet de décider de procéder à la fouille d'un détenu, au nom du chef d'établissement, selon les termes des articles susvisés :

Madame Marion ZATTI, directrice

Madame Sylvette ANTOINE, directrice

Madame Pauline LAMY, directrice

Madame Johanna DAVID, directrice

dans le cadre de leurs attributions respectives

Monsieur Timothy N'JO, responsable du centre de semi-liberté d'Haubourdin

Madame Sylvie TJOEN, chef de détention de la maison d'arrêt de Loos

dans le cadre de leurs attributions respectives ;

Aux officiers, majors et premiers surveillants des :

Pôles transversaux du centre pénitentiaire de Lille et du centre de semi-liberté d'Haubourdin et de l'UHSL :

MAISNIL Patrick

POINTIER Sylvie

BUTSTRAEN Bruno
LIBAN Jean-Luc
LEGRAND Philippe
DELACRESSONNIERE Abel
DELOFFRE Gilles
OBRY Olivier
SCHADE Arnaud
WROBLESKI Freddy

dans le cadre de leurs attributions respectives.

Aux officiers et premiers surveillants du :

Maison d'arrêt

de Loos :

DELEBARRE Isabelle

Maison d'arrêt

de Sequedin :

MENCİK Sophie
FREYTEL Jérôme
NKOUOSSA Frédéric
KROUCHI Abdou
BENAICHA Ismaël
LEYS Sébastien
SEYNAEVE Jean-Marc

dans le cadre de leurs attributions respectives.

Aux majors, premiers surveillants :

Maison d'arrêt

de Loos :

BOUCHE David
CANIVET Arnaud
CHAMBRE Olivier
DUBRULLE Frédéric
GADEK Sébastien
LEVEUGLE Anne
WABLE Willy
WILLEMOT Gilles

ALLAIRE Christine
BAROUX Joël
BOURDON Sébastien
BOURAS Boubécar
CLERCQ Olivier
COLMANT Gérard
CYS Patrick
DELANNOY Eugène
DEMAZURE Sébastien
DESCAMPS Ludovic
DUTHOIS Sylvain
DYZMA Stéphanie
GANDON Joël
GILLION Laurent
GOMBER Bruno
GOUILLARD Grégory
GREVIN Sébastien
KADOUM Amar

Maison d'arrêt

de Sequedin :

KWATEROWSKI Mickael
LALOUI Mustapha
MAENHAUT Maurad
MALLARME Tony
PANNEQUIN Claude
PARRELO Guisepe
PRUVOST Christophe
QUATTROCCIOCHI Jérôme
ROLIN Pascal
ROLLAND Henri
SANTRAINE Yohann
VALLART Jean-Christophe
VALLART Fabienne
WITKOWSKI Mickael
WOSIAK Isabelle
HAMELIN Franck
SOUISSI Sami

dans le cadre de leurs attributions respectives.

Article 2

En dehors des jours et heures de service et au titre de leur service d'astreinte de direction, reçoivent délégation à l'effet d'autoriser l'entrée ou la sortie d'argent, correspondance ou objet quelconque dans l'établissement, en complément des cadres visés à l'article 1, au nom du chef d'établissement :

Madame Catherine LEPOT, Attaché d'Administration et d'Intendance

Monsieur Michel BARBASTE, Attaché d'Administration et d'Intendance

Article 3

Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée.

Signé : Pierre-Jean DELHOMME

Diffusion :

Intéressés

Tous services CP Lille

Affichage tous les quartiers du CP Lille, **dont rez-de-chaussée de tous les bâtiments de détention**



PREFET DU NORD

Décision

**signé par Pierre- Jean DELHOMME, Le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Lille-
Loos- Sequedin
le 22 Août 2011**

**59_Etablissements Pénitentiaires
Centre Pénitentiaire de Lille- Loos- Sequedin**

Décision portant délégation de signature
(adjoint, DSP, personnel de commandement)



Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille

DELEGATION DE SIGNATURE (ADJOINT, DSP, PERSONNEL DE COMMANDEMENT)

DGE n° 152 - 2011

A Sequedin

Le 22 août 2011

Annule et remplace note DGE 118 du 07 juillet 2011

Décision portant délégation de signature

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 à R. 57-7-8, R. 57-7-15, R. 57-7-18, R. 57-7-22, R. 57-7-28, R. 57-7-54, R. 57-7-55, R. 57-7-58 à R. 57-7-60 ;
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 27 janvier 2009 nommant Monsieur Pierre-Jean DELHOMME qualité de chef d'établissement du CP Lille.

Monsieur Pierre-Jean DELHOMME, chef d'établissement du CP Lille

DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à :

- Madame Marion ZATTI, directrice
- Madame Sylvette ANTOINE, directrice
- Madame Pauline LAMY, directrice
- Madame Johanna DAVID, directrice

- Monsieur Ismael BENAICHA, officier
- Monsieur Bruno BUTSTRAEN, officier
- Madame Isabelle DELEBARRE, officier
- Monsieur Jérôme FREYTEL, officier
- Monsieur Abdou KROUCHI, officier
- Monsieur Sébastien LEYS, officier
- Monsieur Patrick MAISNIL, officier
- Madame Sophie MENCNIK, officier
- Monsieur Timothy N'JO, officier
- Monsieur Frédéric NKOUOSSA, officier
- Madame Sylvie POINTIER, officier
- Monsieur Jean-Marc SEYNAEVE, officier
- Madame Sylvie T'JOEN, officier

Aux fins:

- de présider la commission de discipline et de prononcer les sanctions disciplinaires ;
- de désigner les assesseurs siégeant en commission de discipline ;
- de décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues ;
- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
- de suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue ;
- d'ordonner le sursis à exécution, total ou partiel, des sanctions prononcées en commission de discipline, assorti, le cas échéant, de travaux de nettoyage, et de fixer le délai de suspension de la sanction ;
- de révoquer, en tout ou partie, le sursis à exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de suspendre ou de fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;

Le chef d'établissement,

Signé : Pierre-Jean DELHOMME



PREFET DU NORD

Décision

**signé par Pierre- Jean DELHOMME, Le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Lille-
Loos- Sequedin
le 22 Août 2011**

**59_Etablissements Pénitentiaires
Centre Pénitentiaire de Lille- Loos- Sequedin**

Délégation de signature



**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERREGIONALE DES
SERVICES PENITENTIAIRES DU NORD-PAS-DE-CALAIS,
DE HAUTE-NORMANDIE ET DE PICARDIE**

CENTRE PENITENTIAIRE DE LILLE

DGE N° 148 .2011 Le 22/08/2011

ANNULE et REMPLACE décision DGE n° 355.2010 du 28/12/2010

Objet : délégation de signature concernant:

- autorisation d'accès à l'établissement
- affectation d'un détenu malade dans une cellule située à proximité de l'UCSA
- autorisation d'animations d'activités organisées pour les détenus par des personnes extérieures
- autorisation pour les détenus de recevoir des colis de linge et des livres brochés
- autorisation pour des ministres du culte extérieur de célébrer des offices ou des prêches
- autorisation pour un détenu hospitalisé de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif
- autorisation d'entrée ou de sortie d'argent, correspondance ou objet quelconques dans l'établissement
- autorisation pour les détenus de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis de visite
- emploi des moyens de contraintes à l'encontre d'un détenu
- rédaction des ordres de missions
- dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des peines prononcées en commission de discipline
- interdiction pour les détenus condamnés de correspondre avec des personnes autres que leur conjoint ou leur famille
- décisions relatives au placement et à la levée de l'isolement
- autorisation pour un détenu condamné et son visiteur de bénéficier d'une visite dans un local spécialement aménagé (sans contrôle)
- décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation

- **délivrance et retrait des permis de visite, y compris lorsque le visiteur est un avocat, un auxiliaire de justice ou un officier ministériel**
- **refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les détenus à leur entrée dans l'établissement**
- **refus temporaire de visiter un détenu à une personne titulaire d'un permis**
- **réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur**
- **rétenion de courriers adressés aux détenus ou envoyés par eux**
- **retenue sur la part disponible du compte nominatif des détenus en réparation des dommages matériels causés**
- **autorisation pour les détenus de retirer de sommes de leur livret de Caisse d'Epargne**
- **autorisation pour les détenus d'opérer un versement à l'extérieur à partir de la part disponible**
- **retrait à un détenu pour des raisons de sécurité de médicaments, matériels et appareillages médicaux lui appartenant**
- **autorisation de remise à un tiers désigné par le détenu d'objets lui appartenant et qui ne peuvent être transférés en raison de leur volume ou de leur poids**
- **suspension de l'agrément d'un visiteur de prison**
- **suspension de l'emprisonnement individuel d'un détenu sur avis médical**
- **suspension de l'habilitation d'un praticien hospitalier exerçant à temps partiel et des autres personnels hospitaliers**

DECISION

Le directeur,

Vu l'article 30 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005 et l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978, Vu le code de procédure pénale (CPP), notamment ses articles R. 57-6-24, D.84, D.124, D.251-8, D.273, D.274, D.277, D.283-1-5, D.283-2-1, D.283-2-2, D.283-3, D.330, D.331, D.332, D.336, D.340, D.370, D.388, D.389, D.390, D.390-1, D.394, D.403, D.405, D.406, D.409, D.411, D.414, D.415, D.422, D.423, D.435, D.446, D.473

Décide :

Article 1

Reçoivent délégation permanente au nom du chef d'établissement, selon les termes des articles susvisés :

Madame Marion ZATTI, directrice

Madame Sylvette ANTOINE, directrice

Madame Pauline LAMY, directrice

Madame Johanna DAVID, directrice

dans le cadre de leurs attributions respectives ;

Madame Catherine LEPOT, Attaché d'Administration et d'Intendance

Monsieur Michel BARBASTE, Attaché d'Administration et d'Intendance

dans le cadre de leurs attributions respectives ;

Monsieur Timothy N'JO, responsable du centre de semi-liberté d'Haubourdin

Monsieur Jean-Luc LIBAN, adjoint au responsable du centre de semi-liberté d'Haubourdin

Monsieur Philippe LEGRAND, responsable des services administratifs du centre de semi-liberté d'Haubourdin

dans le cadre de leurs attributions respectives ;

Article 2

Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée.

Signé : Pierre-Jean DELHOMME

Diffusion :
Intéressés
Tous services CP Lille



PREFET DU NORD

Décision

**signé par Pierre- Jean DELHOMME, Le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Lille-
Loos- Sequedin
le 22 Août 2011**

**59_Etablissements Pénitentiaires
Centre Pénitentiaire de Lille- Loos- Sequedin**

Délégation de signature



**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERREGIONALE DES
SERVICES PENITENTIAIRES DE NORD-PAS-DE-CALAIS,
DE HAUTE-NORMANDIE ET DE PICARDIE**

CENTRE PENITENTIAIRE DE LILLE

DGE N° 147 .2011 Le 22/08/2011

ANNULE et REMPLACE décision DGE n° 354.2010 du 28/12/2010

Objet : délégation de signature concernant:

- **agrément des intervenants extérieurs assurant l'encadrement technique des détenus qui travaillent**
- **autorisation pour un détenu de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'Education Nationale**
- **autorisation pour le détenu de travailler pour son propre compte, ou pour une association**
- **désignation des détenus autorisés à participer à des activités**
- **autorisation pour les détenus d'envoyer de l'argent à leur famille**
- **classement d'un détenu à un travail, une formation, une activité**
- **autorisation pour les condamnés incarcérés en établissement pour peine de téléphoner**
- **interdiction à un détenu de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité**
- **désignation d'un interprète lors de la commission de discipline pour les détenus qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française**
- **décision en cas de recours gracieux présenté par un détenu**
- **fixation de la somme que les détenus placés en semi-liberté, bénéficiant d'un placement extérieur ou d'une permission de sortir sont autorisés à détenir**
- **suspension de l'agrément d'un mandataire agréé par un détenu**

DECISION

Le directeur,

Vu l'article 30 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005 et l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978,
Vu le code de procédure pénale (CPP), notamment ses articles R.57-6-24, D.101, D.122, D.250-4, D.259, D.417, D.421, D.446, D.454, D.459-3 et R.57-9-8

Décide :

Article 1

Reçoivent délégation permanente au nom du chef d'établissement, selon les termes des articles susvisés :

Madame Marion ZATTI, directrice

Madame Sylvette ANTOINE, directrice

Madame Pauline LAMY, directrice

Madame Johanna DAVID, directrice

dans le cadre de leurs attributions respectives ;

Article 2

Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée.

Signé :Pierre-Jean DELHOMME

Diffusion pour toutes les délégations:

Intéressés

Tous services CP Lille

Affichage tous les quartiers du CP, dont rez-de-chaussée de tous les bâtiments de détention



PREFET DU NORD

Décision

**signé par Pierre- Jean DELHOMME, Le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Lille-
Loos- Sequedin
le 22 Août 2011**

**59_Etablissements Pénitentiaires
Centre Pénitentiaire de Lille- Loos- Sequedin**

Délégation de signature (1er surveillant et
major)



Direction interrégionale des services pénitentiaires de Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Lille

DELEGATION DE SIGNATURE (1^{ER} SURVEILLANT ET MAJOR)

DGE N° 153 - 11

A Sequedin

Le 22 août 2011

Annule et remplace note DGE 116 du 07 juillet 2011

Décision portant délégation de signature

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 et R. 57-7-18 ;
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 27 janvier 2009 nommant Monsieur Pierre-Jean DELHOMME qualité de chef d'établissement du CP Lille.

Monsieur Pierre-Jean DELHOMME, chef d'établissement du CP Lille

DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à :

- Madame Christine ALLAIRE, 1^{ère} svte
- Monsieur Joël BAROUX, 1^{er} svt
- Monsieur David BOUCHE, 1^{er} svt
- Monsieur Boubecar BOURAS, 1^{er} svt
- Monsieur Sébastien BOURDON, 1^{er} svt
- Monsieur Arnaud CANIVET, 1^{er} svt
- Monsieur Olivier CHAMBRE, 1^{er} svt
- Monsieur Olivier CLERCQ, 1^{er} svt
- Monsieur Gérard COLMANT, major
- Monsieur Patrick CYS, 1^{er} svt
- Monsieur Ludovic DECAMPS, 1^{er} svt
- Monsieur Abel DELACRESSONNIERE, major
- Monsieur Eugène DELANNOY, major
- Monsieur Gilles DELOFFRE, 1^{er} svt
- Monsieur Sébastien DEMAZURE, 1^{er} svt
- Monsieur Frédéric DUBRULLE, major
- Monsieur Sylvain DUTHOIS, 1^{er} svt

- Madame Stéphanie DYZMA, 1^{er} svte
- Monsieur Sébastien GADEK, 1^{er} svt
- Monsieur Joël GANDON, major
- Monsieur Laurent GILLION, 1^{er} svt
- Monsieur Bruno GOMBER, svt brigadier
- Monsieur Grégory GOUILLARD, 1^{er} svt
- Monsieur Sébastien GREVIN, 1^{er} svt
- Monsieur Franck HAMELIN, svt brigadier
- Monsieur Amar KADOUM, 1^{er} svt
- Monsieur Mickael KWATEROWSKI, 1^{er} svt
- Monsieur Mustapha LALOUI, 1^{er} svt
- Monsieur Philippe LEGRAND, 1^{er} svt
- Madame Anne LEVEUGLE, 1^{ère} svte
- Monsieur Jean-Luc LIBAN, 1^{er} svt
- Monsieur Maurad MAENHAUT, 1^{er} svt
- Monsieur Tony MALARME, 1^{er} svt
- Monsieur Claude PANNEQUIN, 1^{er} svt
- Monsieur Giuseppe PARELLO, 1^{er} svt
- Monsieur Christophe PRUVOST, 1^{er} svt
- Monsieur Jérôme QUATTROCIOCCHI, 1^{er} svt
- Monsieur Pascal ROLIN, 1^{er} svt
- Monsieur Henri ROLLAND, 1^{er} svt
- Monsieur Johan SANTRAINE, 1^{er} svt
- Monsieur Arnaud SCHADE, 1^{er} svt
- Monsieur Sami SOUISSI, 1^{er} svt
- Monsieur Jean-Christophe VALLART, 1^{er} svt
- Madame Fabienne VALLART, 1^{ère} svte
- Monsieur Willy WABLE, 1^{er} svt
- Monsieur Gilles WILLEMOT, 1^{er} svt
- Monsieur Mickael WITKOWSKI, 1^{er} svt
- Madame Isabelle WOSIAK, 1^{ère} svte

aux fins de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire.

Le chef d'établissement,

Signé : Pierre-Jean DELHOMME



PREFET DU NORD

Décision

**signé par Pierre- Jean DELHOMME, Le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Lille-
Loos- Sequedin
le 22 Août 2011**

**59_Etablissements Pénitentiaires
Centre Pénitentiaire de Lille- Loos- Sequedin**

Délégation de signature relative aux opérations
intéressant la gestion des valeurs des détenus
condamnés



**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERREGIONALE DES
SERVICES PENITENTIAIRES DU NORD-PAS-DE-CALAIS,
DE HAUTE-NORMANDIE ET DE PICARDIE**

CENTRE PENITENTIAIRE DE LILLE

DGE N° 149 .2011 Le 22/08/2011

ANNULE et REMPLACE décision DGE n° 358.2010 du 28/12/2010

Objet : délégation de signature relative aux opérations intéressant la gestion des valeurs des détenus condamnés

DECISION

Le directeur, chef d'établissement,

Vu l'article 7 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 et l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005, ensemble,

Vu le code de procédure pénale (CPP), notamment ses articles R.57-6-24 et D.122, D274, D330, D331, D337, D340, D394, D421, D422

Vu note d'organisation n° DGE 62 en date du 01/11/2007 relative à la gestion des valeurs des détenus condamnés
Décide :

Article 1

Reçoit délégation permanente à l'effet de prendre ou signer toute décision intéressant les membres de la population pénale, au nom du chef d'établissement, selon les termes des articles susvisés, et notamment :

- de fixer la somme que les détenus placés en semi-liberté, bénéficiant d'un placement extérieur ou d'une permission de sortir sont autorisés à détenir, d'autoriser l'entrée ou la sortie d'argent, correspondance ou objet quelconque dans l'établissement,
- d'autoriser les détenus à opérer un versement à l'extérieur à partir de la part disponible de leur compte nominatif,
- d'autoriser les détenus à retirer des sommes de leur livret de Caisse d'Épargne,
- de refuser la prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les détenus à leur entrée dans l'établissement,
- d'autoriser la remise à un tiers désigné par le détenu d'objets lui appartenant et qui ne peuvent être transférés en raison de leur volume ou de leur poids,
- d'autoriser à un détenu hospitalisé la détention d'une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif,

- d'autoriser, au nom du chef d'établissement, les détenus à envoyer de l'argent à leur famille,
- d'autoriser les détenus à recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis de visite,

Madame Marion ZATTI, directrice, dans le cadre de ses attributions,

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de l'intéressée, délégation est donnée à :

Madame Sylvette ANTOINE, directrice

Madame Pauline LAMY, directrice

Madame Johanna DAVID, directrice

dans le cadre de leurs attributions respectives

Article 3

En complément des cadres visés aux articles 1, 2 et 3 et en dehors des jours et heures de service et au titre de leur service d'astreinte de direction, reçoivent également délégation à l'effet de prendre ou signer toute décision intéressant les membres de la population pénale au nom du chef d'établissement, selon les termes des articles susvisés, et sous réserve que la situation l'exige :

Madame Catherine LEPOT, Attaché d'Administration et d'Intendance

Monsieur Michel BARBASTE, Attaché d'Administration et d'Intendance

Monsieur Timothy N'JO, responsable du centre de semi-liberté d'Haubourdin

Monsieur Jean-Luc LIBAN, adjoint au responsable du centre de semi-liberté d'Haubourdin

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 3, délégation est donnée à l'effet de prendre ou signer toute décision intéressant les membres de la population pénale au nom du chef d'établissement, selon les termes des articles susvisés et sous réserve de la délivrance d'une autorisation individuelle d'exécuter les opérations sollicitées par un détenu condamné telle que prévue par la note d'organisation n° DGE 62 en date du 01/11/2007.

Madame Marie-Hélène VALIN, régisseur des comptes nominatifs du centre pénitentiaire de Lille.

Toute décision de délégation de signature en les matières antérieure à la présente est abrogée.

Signé : Pierre-Jean DELHOMME

Diffusion :

Intéressés

Tous services CP Lille



PREFET DU NORD

Décision

**signé par Pierre- Jean DELHOMME, Le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Lille-
Loos- Sequedin
le 22 Août 2011**

**59_Etablissements Pénitentiaires
Centre Pénitentiaire de Lille- Loos- Sequedin**

Délégation permanente de signature : notation
des fonctionnaires du centre pénitentiaire de
Lille



**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERREGIONALE DES
SERVICES PENITENTIAIRES DU NORD-PAS-DE-CALAIS,
DE HAUTE-NORMANDIE ET DE PICARDIE**

CENTRE PENITENTIAIRE DE LILLE

DGE N° 146 .2011

Le 22/08/2011

ANNULE et REMPLACE décision DGE n° 353.2010 du 28/12/2010

Objet : notation des fonctionnaires du centre pénitentiaire de Lille

DECISION

Le directeur chef d'établissement,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 55, Vu le décret n°2002-682 du 29 avril 2002, relatif aux conditions générales d'évaluation, de notation et d'avancement des fonctionnaires de l'Etat, notamment son article 6, Vu l'article 30 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005 et l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978, Vu l'arrêté du 7 décembre 1990, fixant les modalités de la notation des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire

Décide :

Reçoit délégation permanente à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du directeur chef d'établissement, les notations des fonctionnaires du centre pénitentiaire de Lille selon les termes des articles susvisés :

Madame Marion ZATTI, directrice

Madame Sylvette ANTOINE, directrice

Madame Pauline LAMY, directrice

Madame Johanna DAVID, directrice

Monsieur Timothy N'JO, capitaine

Monsieur Michel BARBASTE, Attaché d'Administration et d'Intendance

Madame Catherine LEPOT, Attaché d'Administration et d'Intendance

Signé : Pierre-Jean DELHOMME

Diffusion :
Intéressés



PREFET DU NORD

Décision

**signé par Pierre- Jean DELHOMME, Le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Lille-
Loos- Sequedin
le 22 Août 2011**

**59_Etablissements Pénitentiaires
Centre Pénitentiaire de Lille- Loos- Sequedin**

Refus opposé à un détenu de se présenter aux
épreuves écrites ou orales d'un examen
organisé dans l'établissement délégation de
signature



**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERREGIONALE DES
SERVICES PENITENTIAIRES DU NORD-PAS-DE-CALAIS,
DE HAUTE-NORMANDIE ET DE PICARDIE**

CENTRE PENITENTIAIRE DE LILLE

DGE N° 150 .2011 Le 22/08/2011

ANNULE et REMPLACE décision DGE n° 359.2010 du 28/12/2010

Objet : refus opposé à un détenu de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement – délégation de signature

DECISION

Le directeur,

Vu l'article 30 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005 et l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978,

Vu le code de procédure pénale (CPP), notamment ses articles R. 57-6-24 et D.455

Décide :

Article 1

Reçoit délégation permanente à l'effet d'autoriser, au nom du chef d'établissement, de refuser à un détenu de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement, selon les termes des articles sus visés :

Madame Marion ZATTI, directrice adjointe du centre pénitentiaire de Lille et directrice de la maison d'arrêt de Sequedin.

Signé : Pierre-Jean DELHOMME

Diffusion :
Intéressée
Tous services
Affichage



PREFET DU NORD

Arrêté n °2011263-0001

**signé par Jean- Christophe BOUVIER, Directeur de Cabinet
le 20 Septembre 2011**

**59_Präfecture du Nord
Cabinet
SIRACEDPC**

Arrêté modifiant la composition de la
commission de sécurité de l'arrondissement
de Dunkerque



PRÉFET DU NORD

Le Directeur de Cabinet

Service Interministériel
Régional des Affaires
Civiles et Economiques
de Défense et de la
Protection Civile

Bureau de la Prévention

Arrêté modifiant la composition de la commission de sécurité de l'arrondissement de Dunkerque

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur dans l'ordre national du Mérite

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par le décret n° 97-645 du 31 mai 1997 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral du 05 juillet 1995 modifié portant création et composition de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité dans le département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juillet 1995 instituant dans chaque arrondissement deux commissions distinctes, l'une relative à la sécurité incendie, l'autre à l'accessibilité du 7 septembre 2004 et du 13 novembre 2006 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2010, modifiant la présidence de la commission d'arrondissement de Dunkerque ;

Vu l'arrêté n°11/0823/A en date du 5 août 2011 du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration portant nomination de Monsieur Olivier MÉNARD au grade d'attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Considérant la demande de Monsieur le sous-préfet de Dunkerque ;

ARRETE

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 25 novembre susvisé est modifié comme suit : « En cas d'absence ou d'empêchement du secrétaire général de la sous-préfecture, la présidence est assurée par Monsieur Olivier MÉNARD, responsable du pôle sécurité. En cas d'absence de Monsieur Olivier MÉNARD, la présidence est assurée par Monsieur Philippe DEMARQUE, chef du bureau de l'action interministérielle, ou en son absence, par Madame Françoise TURCEY, adjointe au responsable du pôle sécurité » ;

Article 2 : le reste de l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2010 demeure inchangé ;

Article 3: Le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord, le Directeur de Cabinet, le Sous-Préfet de Dunkerque, le Directeur du Service Interministériel Régionale des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civile sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 20 septembre 2011

Pour le préfet,
Le Directeur de Cabinet,

Signé

Jean-Christophe BOUVIER



PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2011259-0003

**signé par Dominique BUR - Préfet du Nord
le 16 Septembre 2011**

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DRLP - Direction Réglementation et Libertés Publiques**

Arrêté préfectoral fixant l'état des listes de
candidats pour l'élection des sénateurs du 25
septembre 2011



PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction
De la Réglementation et
des Libertés Publiques

Bureau de la citoyenneté

Elections

Arrêté préfectoral fixant l'état des listes de candidats pour l'élection des sénateurs du 25 septembre 2011

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le Code électoral ;

Vu la loi organique n°2011-410 du 14 avril 2011 relative à l'élection des députés et sénateurs modifiant le code électoral ;

Vu le décret n° 2011-530 du 17 mai 2011 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire ministérielle NOR/IOC/A/11/19816/C du 18 juillet 2011 relative à l'organisation des élections sénatoriales du 25 septembre 2011 ;

Sur la proposition du Secrétaire général de la Préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Pour les élections sénatoriales du 25 septembre 2011, l'état des listes de candidats, dont les déclarations ont été définitivement enregistrées à la préfecture du Nord, est fixé conformément au tableau joint en annexe.

Article 2- Le Secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 16 septembre 2011

Signé

Dominique BUR



PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2011259-0004

**signé par Marc- Etienne PINAULDT- Secrétaire général
le 16 Septembre 2011**

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DIFRHEM - Direction des finances, des ressources humaines et des moyens**

Arrêté portant modification de la régie
davances instituée auprès de la direction de
la réglementation et des libertés publiques de
la préfecture du Nord



PRÉFET DU NORD

Direction des finances
des ressources humaines
et des moyens

Service financier
Bureau de la dépense

Arrêté portant modification de la régie d'avances instituée auprès de la direction de la réglementation et des libertés publiques de la préfecture du Nord

Le préfet de la région nord-pas de calais,
Préfet du nord,
Officier de la légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu le décret n° 62.1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18,

Vu le décret n° 92.681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'arrêté interministériel du 28 mai 1993 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté interministériel du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs,

Vu l'arrêté interministériel du 29 juillet 1993 modifié habilitant les préfets à instituer ou à modifier des régies d'avances et de recettes de l'Etat auprès des services régionaux ou départementaux relevant du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 1993, modifié par les arrêtés préfectoraux du 20 juin 2000 et du 8 juillet 2002, portant institution d'une régie d'avances auprès de la direction de la réglementation et des libertés publiques de la préfecture du Nord et fixant le montant de l'avance à consentir au régisseur.

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 1993 modifié le 22 février 1999 et le 10 octobre 2003 nommant le régisseur titulaire et le régisseur suppléant de la régie d'avances instituée auprès de la direction de la réglementation et des libertés publiques de la préfecture du Nord.

Vu la circulaire de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration du 18 juillet 2011 concernant l'organisation des élections sénatoriales du 25 septembre 2011

Vu l'avis favorable de Monsieur le Directeur régional des finances publiques en date du 14 septembre 2011

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord,

ARRÊTE

Article 1 –L'arrêté préfectoral du 28 décembre 1993 modifié instituant une régie d'avances auprès de la direction de la réglementation et des libertés publiques de la préfecture du Nord est complété comme suit :

« Lorsque le régisseur est appelé à payer des dépenses afférentes à des opérations occasionnelles et que le montant de ces dépenses est trop important pour être réglé sans difficulté au moyen de l'avance fixée en fonction des besoins permanents de la régie, le régisseur pourra se voir octroyer une avance complémentaire exceptionnelle pour une période limitée sur production d'une demande motivée de l'ordonnateur et après accord du comptable assignataire.

Le montant de cette avance exceptionnelle sera mis à disposition du régisseur au vu d'une demande établie dans les mêmes conditions que la demande d'avance initiale. Elle sera reversée par le régisseur dès que son avance sera reconstituée.

Pour ces opérations occasionnelles et exceptionnelles le régisseur pourra être dispensé de constituer un cautionnement sur décision de l'ordonnateur avec agrément du comptable assignataire.

S'agissant du règlement des indemnités dues aux électeurs sénatoriaux à l'occasion des élections sénatoriales du 25 septembre 2011, M. Bonduelle Timothée, régisseur titulaire de la régie d'avances instituée auprès de la direction de la réglementation et des libertés publiques de la préfecture du Nord est dispensé de constituer un cautionnement supplémentaire.

Par ailleurs, afin de faciliter ces opérations de règlement, les régisseurs mandataires suivants sont désignés pour la journée du dimanche 25 septembre 2011 :

-Mme Laurence FOURDRIN ; actuellement régisseur suppléant de la régie de recettes de la direction de la réglementation et des libertés publiques de la préfecture du Nord.

-M. Pascal PETIT ; actuellement régisseur titulaire de la régie de recettes de la sous-préfecture de Douai.

-Mme Leslie DELAVACQUERIE ; actuellement régisseur suppléant de la régie de recettes de la sous-préfecture de Douai.

-Mme Nicole ROGER ; actuellement régisseur suppléant de la régie de recettes de la sous-préfecture de Douai.

-Mme Sylvie DELRUE ; actuellement régisseur suppléant de la régie de recettes de la sous-préfecture de Dunkerque.

-Mme Sophie THOMERET ; actuellement régisseur suppléant de la régie de recettes de la sous-préfecture de Dunkerque. »

Article 2 – Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés à Monsieur le Directeur Régional et départemental des Finances Publiques et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 16 septembre 2011
Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé
Marc-Etienne PINAULDT



PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2011264-0001

**signé par Michel PLASSON, directeur de la Réglementation et des libertés publiques
le 21 Septembre 2011**

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DRLP - Direction Réglementation et Libertés Publiques**

Arrêté autorisant le fonctionnement d'une
entreprise privée de surveillance et de
gardiennage



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD

Direction de la réglementation
Et des libertés publiques
Bureau de la réglementation
Et des libertés publiques

Arrêté autorisant le fonctionnement d'une entreprise privée de surveillance et de gardiennage

**LE PREFET DE LA REGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PREFET DU NORD
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983, modifiée, réglementant les activités privées de sécurité, notamment son article 7 ;

Vu le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection des personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

Vu la création de l'entreprise de gardiennage dénommée **Eurl « EVENTS SECURITY »** ;

Considérant que ladite société est constituée conformément à la législation en vigueur ;

Sur la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Nord,

ARRETE :

Article 1er : L'entreprise de gardiennage dénommée **Eurl « EVENTS SECURITY »** sise à Dunkerque – 62 rue Albert Mahieu, ayant pour objet la sécurité et le gardiennage est autorisée à exercer ses activités à la date du présent arrêté.

Article 2 : Toute modification affectant le fonctionnement de la société doit être déclaré dans un délai d'un mois au préfet qui a délivré la présente autorisation

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à LILLE, le 21 septembre 2011

Pour le préfet,
Le directeur de la réglementation
Et des libertés publiques

Signé Michel PLASSON

Liste 1 ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE, RENFORCONS NOS TERRITOIRES

1	DELEBARRE	Michel
2	BATAILLE	Delphine
3	BAILLY	Dominique
4	BLANDIN	Marie-Christine
5	VANDIERENDONCK	René
6	DUFOUR TONINI	Anne-Lise
7	RAOULT	Paul
8	DAL	Françoise
9	MUTEZ	Jacques
10	MENET	Mélissa
11	CARÊME	Damien
12	DAUCHIE	Marie
13	KANNER	Patrick

Liste 2 AU SENAT, POUR NOS COMMUNES ET NOS VALEURS

1	LEGENBRE	Jacques
2	LONGUEVAL	Joëlle
3	CAUCHE	Régis
4	VERLYNDE	Catherine
5	SCHNEIDER	Jacques
6	BRISABOIS	Chantal
7	PLUSS	Alain
8	PRUVOT	Elisabeth
9	SARAZIN	Jean-Claude
10	POREZ	Geneviève
11	SAISON	Hervé
12	HAMELIN	Nathalie
13	VILLAIN	François-Xavier

**Liste 3 L'HUMAIN D'ABORD! LISTE DE LARGE RASSEMBLEMENT PRESENTEE PAR
LE PARTI COMMUNISITE FRANCAIS LE PARTI DE GAUCHE,
LA GAUCHE UNITAIRE REUNIS DANS LE FRONT DE GAUCHE**

1	BOCQUET	Eric
2	DEMESSINE	Michelle
3	BRUNEEL	Alain
4	MATTIGHELLO	Annick
5	LEFEBVRE	Michel
6	CHOAIN	Isabelle
7	BAUDOUX	Bernard
8	CARBONNELLE	Monique
9	EGO	Patrice
10	CASTELLI	Delphine
11	SAVARY	Jean
12	DEMARECAUX	Cécile
13	CHER	René

Liste 4 LES ELUS LOCAUX S'ENGAGENT

1	TÜRK	Alex
2	DESMARESCAUX	Sylvie
3	SEGOND	Alain
4	HOURDEAU	Edith
5	CHAUDERLOT	Bernard
6	DUCHEMIN	Anne-Marie
7	CODRON	Gérard
8	HALLANT	Dany
9	DEMAY	Philippe
10	WAMBECQ	Françoise
11	FICHEUX	Bruno
12	FARINE	Rosine
13	DECOOL	Jean-Pierre

Liste 5 LISTE FRONT NATIONAL POUR LA DEFENSE DES COMMUNES DE France

1 ACS	Nathalie
2 EYMERY	Philippe
3 COOLZAET	Françoise
4 DILLIES	Eric
5 BOJANEK	Chantal
6 CANNIE	Guy
7 FLAMENT	Thérèse
8 DE BÉJARRY	Louis-Armand
9 LEMAHIEU	Annie
10 MEURISSE	Bertrand
11 FEDERBE	Marie-Paule
12 SULZER	Jean-Richard
13 BOURDERIOUX	Catherine

Liste 6 ALLIANCE INDEPENDANTE, DE GAUCHE ET CITOYENNE

1 RENAR	Ivan
2 HAELEWYCK	Sandrine
3 BERTEAUX	Alain
4 PIGEAUD	Nadine
5 ALLAIN	Jean-Marie
6 TAVIAUX	Marline
7 GANDIBLEUX	Jean
8 CORNIL	Marie-Hélène
9 DRAI	Salim
10 MERCHI	Zakia
11 MAES	Christian
12 GUEQUIERE	Nathalie
13 DECOURCELLES	Jean-Paul

**Liste 7 POUR UNE REFORME TERRITORIALE RESPECTUEUSE DE LA DEMOCRATIE
ET DE L'ARGENT PUBLIC**

1 WILMOTTE	Joël
2 DUBREUCQ	Danièle
3 KUNTZBURGER	Georges
4 PIRET	Françoise
5 SOIGNEUX	Jean-Marie
6 THIEFAINE	Suzanne
7 DREUMONT	Georges
8 PECHER	Thérèse
9 WILLOT	Didier
10 DOCTOBRE	Marie-Christine
11 BOLLE	Jacques
12 BOMBECKE	Micheline
13 DUBOIS	Yvon

Liste 8 OSER LA LIBERTE

1 LEGRAND	Didier
2 QUATREBOEUF	Marie-Hélène
3 HIBON	André
4 COVLET	Ange-Marie
5 GRÉMONT NAUMANN	Régis
6 GOSSEAU	Marie Thérèse
7 RICHARD	Jean-Marc
8 DESCARPENTRIES	Martine
9 DELPORTE	Guillaume
10 SZUPLEWSKI	Dany
11 CASTELAIN	Eric
12 VANLATHEN	Josiane
13 LAZARO	Thierry

Liste 9 UNION DE LA DROITE NATIONALE

1	SLABOLEPSZY	Dominique
2	BONNAVE	Simone
3	PHELIPPEAU	Yann
4	BÉAL	Michelle
5	PECHARMAN	Luc
6	DELNATTE	Brigitte
7	BAECKEROOT	Christian
8	RAFFARD DE BRIENNE	Florence
9	VAN ENGELANDT	Luc
10	MICHAUX	Angéline
11	DISDIER	Jacques
12	BOUDRENGHIEN	Dominique
13	DUHAMEL	Daniel

**Liste 10 REPUBLIQUE ET TERRITOIRES. DES ELUS LIBRES ET RESPONSABLES
POUR L'AVENIR DU NORD**

1	LECERF	Jean-René
2	LETARD	Valérie
3	MASCLET	Patrick
4	DESCAMPS	Béatrice
5	POYART	Alain
6	BARISEAU	Florence
7	COUPÉ	Yves
8	LESNE	Marie-Sophie
9	CASTIGLIONE	Salvatore
10	DUBOIS	Marion
11	HANICOTTE	Bernard
12	LUNG	Annie
13	POIRET	Christian



PREFET DU NORD

Arrêté n °2011262-0001

**signé par Franck- Olivier LACHAUD, Sous- Préfet de VALENCIENNES
le 19 Septembre 2011**

59_Sous- Préfecture de VALENCIENNES

Arrêté portant nomination dun régisseur titulaire des recettes, dun régisseur suppléant et dun mandataire pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation auprès de la Police Municipale de MARLY

Le PREFET de la Région du NORD/PAS-DE-CALAIS
Préfet du NORD
Officier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

**Arrêté portant nomination d'un régisseur titulaire des recettes, d'un régisseur suppléant
et d'un mandataire pour percevoir le produit des amendes forfaitaires
de la police de la circulation auprès de la Police Municipale de MARLY**

VU l'arrêté préfectoral du 28 mai 2003 portant institution d'une régie de recettes de l'Etat auprès de la Police Municipale de la commune de MARLY ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 février 2010 nommant Monsieur Philippe DUPUIS, régisseur titulaire, Mademoiselle Stéphanie DEBANDE régisseur suppléant, Madame Frédérique MERESSE et Monsieur José RUIZ, mandataires pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation auprès de la Police Municipale de MARLY ;

VU la lettre de Monsieur le Maire de MARLY en date du 04 juillet 2010 ;

VU l'avis favorable du 12 septembre 2011 de Monsieur l'Administrateur Général des Finances Publiques ;

VU l'arrêté préfectoral du 04 mai 2011, modifié, portant délégation de signature à Monsieur Franck-Olivier LACHAUD, Sous-Préfet de VALENCIENNES ;

ARRETE :

Article 1er : L'arrêté préfectoral du 11 février 2010 nommant Monsieur Philippe DUPUIS, régisseur titulaire, Mademoiselle Stéphanie DEBANDE régisseur suppléant, Madame Frédérique MERESSE et Monsieur José RUIZ, mandataires pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation auprès de la Police Municipale de MARLY **est abrogé**.

Article 2 : **Monsieur Philippe DHENNIN**, Brigadier Chef Principal de la Police Municipale, est nommé régisseur titulaire des recettes pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application de l'article L. 2212-5 du code général des collectivités territoriales et le produit des consignations prévues par l'article L. 121-4 du code de la route.

Article 3 : **Mademoiselle Stéphanie DEBANDE**, gardien de Police Municipale, est désignée régisseur suppléant.

Article 4 : Madame Frédérique MERESSE est désignée mandataire.

Article 5 : Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes et Monsieur le Maire de MARLY sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 6 : Une copie conforme du présent arrêté est adressée à Monsieur le Maire de MARLY, au régisseur titulaire, au régisseur suppléant, au mandataire, à la Direction Régionale des Finances Publiques et au Ministère de l'Intérieur – DPAFI – SDAF/Bureau de la comptabilité centrale et de l'organisation financière – 7 rue Nélaton – 75015 PARIS.

Fait à Valenciennes, le 19 septembre 2011

Pour le Préfet
Et par délégation
Le Sous-Préfet de Valenciennes

Franck-Olivier LACHAUD



PREFET DU NORD

Arrêté n °2011263-0002

**signé par Daniel LENOIR, Directeur général de l'ARS
le 20 Septembre 2011**

R_A R S_Agence régionale de santé Nord- Pas- de- Calais

Arrêté portant modification de la composition
nominative de la Conférence de Territoire de
Métropole - Flandre intérieure



Arrêté portant modification de la composition nominative de la Conférence de Territoire de Métropole - Flandre intérieure

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DU NORD-PAS-DE-CALAIS

Vu la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
Vu l'Ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi HPST ;
Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L 1432-17 et D. 1434-22 à D. 1434-26 ;
Vu le Décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Vu le Décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de M. Daniel Lenoir en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Nord-Pas-de-Calais ;
Vu le Décret n° 2010-347 du 31 mars 2010 relatif à la composition et au mode de fonctionnement des conférences de territoire (modifié par le Décret n° 2010-938 du 24 août 2010) ;
Vu l'Arrêté n° 2010-021 de M. le Directeur général de l'ARS du Nord-Pas-de-Calais en date du 28 octobre 2010 relatif à la définition des territoires de santé de la Région Nord-Pas-de-Calais ;
Vu l'Arrêté de M. le Directeur général de l'ARS du Nord-Pas-de-Calais en date du 4 janvier 2011 portant composition nominative à la Conférence de Territoire de Métropole – Flandre intérieure ;
Vu les Arrêtés de M. le Directeur général de l'ARS du Nord-Pas-de-Calais en date du 25 janvier 2011, du 11 février 2011, du 28 mars 2011 et du 25 mai 2011 portant modification de la composition nominative à la Conférence de Territoire de Métropole – Flandre intérieure ;

Sur proposition des autorités et des institutions chargées de proposer des membres ;

ARRÊTÉ

Article 1 – La Conférence de Territoire de Métropole – Flandre intérieure comprend cinquante membres au plus répartis dans chacun des collèges suivants :

1^o Collège des représentants des établissements de santé :

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF) (5 représentants) :

- **Yvonnick MORICE** (titulaire), Directeur Général du Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Lille
- **Dominique PICAULT** (suppléante), Directrice de la Stratégie et des Activités du CHRU de Lille

- **Didier NONQUE** (titulaire), Directeur du Centre Hospitalier de Tourcoing
- **Marie-Christine PAUL** (suppléante), Directrice du Centre Hospitalier de Roubaix

- **Pierre PAMARI** (titulaire), Directeur du Centre Hospitalier d'Armentières
- **Fabrice IEBURGUE** (suppléant), Directeur du Centre Hospitalier de Secrin

- **Alain DESIÈRE** (titulaire), Président de la CME du CHRU de Lille

- **Benoît VAIET**(suppléant), Praticien Hospitalier au CHRU de Lille
- **Christine LAJUGIE**(titulaire), Présidente de la CME de l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) Lille-Métropole
- **Jean-Yves ALEXANDRE**(suppléant), Président de la CME de l'EPSM de l'Agglomération Lilloise

Sur proposition de la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP) (3 représentants) :

- **Emmanuel DECHIROT**(titulaire), Directeur de la Clinique du Parc
- **Laurent DELEMER**(suppléant), Directeur de la Polyclinique du Bois
- **Frédéric FOSSAII**(titulaire), Président de la CME de la Polyclinique du Bois
- **Jean-Pierre BEUGIN**(suppléant), Président de la CME de la Clinique de la Mitterrie
- **Véronique TAVERNE**(titulaire), Présidente de la CME de la Clinique du Parc
- Suppléant en cours de désignation

Sur proposition de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP) (2 représentants) :

- **Laurent DELABY** (titulaire), Directeur Général des Hôpitaux Saint Philibert et Saint Vincent de Paul (**nouveau**)
- **François GOUYER**(suppléant), Directeur du Centre Marc Sautet
- **Anne DECOSIER**(titulaire), Présidente de la CME de l'Hôpital Saint Philibert
- **Catherine MARIIN** (suppléante), Présidente de la CME du Centre l'Espoir

2° Collège des représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

Quatre représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux œuvrant en faveur des personnes âgées :

Sur proposition de la FHF (1 représentant) :

- **Bigitte REMBERY** (titulaire), Directrice adjointe du Centre Hospitalier de Sec lin
- **Marie-Laure DESPATURE**(suppléante), Directrice du Centre Hospitalier de Loos

Sur proposition du Syndicat National des Etablissements et Résidences Privés pour Personnes Agées (SYNERPA) (1 représentant) :

- **Patrick BEUSABRI**(titulaire), Directeur de la Résidence Le Clos Saint Jean à Roubaix
- **Patricia DOUIEZ**(suppléante), Directrice de Serviloge Le Domaine à Tournai

Sur proposition de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS) du Nord (1 représentant) :

- **Christian IOISON** (titulaire), Vice-président du centre communal d'action sociale (CCAS) de Marcq-en-Baroeul
- **Sylvie BOUDRY** (suppléante), Vice-présidente du CCAS de Tournai

Sur proposition de l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOFSS) (1 représentant) :

- **Christian PAUL**(titulaire), Directeur général de l'Aide à domicile (Adar) Flandre Métropole
- **Christelle CAUET** (suppléante), Directrice générale de l'Association de Gestion d'établissements pour retraités (AGER)

Quatre représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux œuvrant en faveur des personnes handicapées :

Sur proposition de la Fédération des associations gestionnaires au service des personnes handicapées (FEGAPEI) (1 représentant) :

- **Daphné BEPIE**(titulaire), Association « Les Papillons Blancs d'Hazebrouck et environs »
- **Marie-Andrée IECIERCQ** (suppléante), Directrice du service d'aide et d'accompagnement à domicile « Les Masters du Sart » à Villeneuve d'Ascq - Association des Paralysés de France

Sur proposition de l'Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés (URAPEI) (1 représentant) :

- **Maurice IEDUC** (titulaire), Directeur de l'APEI de Roubaix-Tourcoing « Papillons Blancs »
- **Vincent VERBECK**(suppléant), Directeur de l'APEI de Lille « Papillons Blancs »

Sur proposition de l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS) (1 représentant) :

- **Christophe HIER**(titulaire), Directeur général Adjoint de l'ADNSEA
- **Claude DUROT**(suppléant), Directeur général de l'Association d'Action Sanitaire et Sociale de la Région de Lille (ASRL)

Sur proposition conjointe de la FEGAPEI, de l'URAPEI et de l'URIOPSS (1 représentant) :

- **Hervé CHRETIEN** (titulaire), Directeur du département maison d'enfants à caractère social de l'AFEJI
- **Gilles FOURBAIX** (suppléant), Président d'Autisme Nord

3° Collège des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité :

- **Denise CACHEUX** (titulaire), Union Régionale des Centres Sociaux Nord-Pas-de-Calais
- **Alain DECONYNCK**(suppléant), Association Les Petits Frères des Pauvres
- **Christian DHERBOMEZ** (titulaire), Fédération Nationale d'Hébergements VIH et autres pathologies
- **Marie VILIEZ**(suppléante), Représentante de l'Association GRANTIA Nord-Pas-de-Calais
- **Olivier MASSON**(titulaire), Directeur du Groupement de Coopération Médico-sociale, Centre Ressources Autismes
- **Patrick DEBUE**(suppléant), Président de l'Association de Prévention et d'éducation Sanitaire Actions Locales (APSAL)

4° Collège des représentants des professionnels de santé libéraux :

Trois représentants des médecins désignés par l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins :

- **Jean-Luc DEHAENE**(titulaire)
- **Maryse DEFRANCE**(suppléante)
- **Yves VERHAEGHE**(titulaire)
- **Bertrand DEMORY** (suppléant)
- **Fédéric MOUNET**(titulaire)
- **Jean-Marc IUEZ**(suppléant)

Un représentant des pharmaciens :

- **Alain GAUDEFRROY** (titulaire), Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France – Région Nord-Pas-de-Calais

- **Philippe SYSSAU** (suppléant), Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France – Région Nord-Pas-de-Calais

Un représentant des chirurgiens-dentistes : En cours de désignation

Un représentant des infirmiers : en cours de désignation

Un représentant des internes en médecine :

- **Sébastien MABON** (titulaire), Association des internes de médecine générale de Lille
- **Rémy DIENIS** (suppléant), Association des internes de médecine générale de Lille

5° Collège des représentants des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

- **Marina IAZZARI** (titulaire), Coordinatrice au Réseau Santé Solidarité Lille Métropole
- **Christian MATTON** (suppléant), Médecin généraliste attaché au Réseau Santé Solidarité Lille Métropole
- **Bertrand RIFF** (titulaire), Médecin attaché à la Maison Dispersée de Santé de Lille-Moulin
- **Marie-Jeanne MARIN** (suppléante), Médecin attaché à la Maison Dispersée de Santé de Lille-Moulin

6° Représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile :

Sur proposition de la Fédération Nationale des établissements d'hospitalisation à domicile (FNEHAD) :

- **Catherine DUBREUCQ** (titulaire), Directrice de l'HAD Santélys (Loos)
- **Georges DOOGHE** (suppléant), Directeur de l'HAD Flandre-Lys (Centre Hospitalier d'Hazebroeck)

7° Représentant des services de santé au travail :

Sur proposition de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi :

- **Louis-Marie HARDY** (titulaire), Directeur général de Pôle Santé Travail Métropole Nord
- **Stéphanie IUBREZ** (suppléante), Association de Santé au Travail 62/59

8° Collège des représentants des usagers désignés sur proposition des associations les représentant :

Cinq représentants des associations agréées conformément à l'article L. 1114-1 du code de la santé publique au niveau régional ou au niveau national, dont une association œuvrant dans le secteur médico-social :

- **Robert HOUZE** (titulaire), Représentant du CISS Nord-Pas-de-Calais
- **Saida KECHACHA-MAACHI** (suppléante), Représentante du CISS Nord-Pas-de-Calais
- **Mariannick MAS** (titulaire), Association française des sclérosés en plaques
- Suppléant en cours de désignation, Association française des sclérosés en plaques
- **Anita FONIAINE** (titulaire), Directrice du Nouveau Planning Familial de Lille
- **Lucie VIDAL** (suppléante), Coordinatrice au Nouveau Planning Familial de Lille
- **Janine HEVEL** (titulaire), Présidente de l'Union régionale du Nord des associations de retraités (URNAR) Nord-Pas-de-Calais
- **Edmond CARREZ** (suppléant), URNAR Nord-Pas-de-Calais
- **Fédéric SANCHE** (titulaire), Association Réveil – AFIC Nord-Pas-de-Calais

- **Myriam CATOIRE MOIDERS** (suppléante), Présidente de l'Association Réveil – AFIC Nord-Pas-de-Calais

Trois représentants des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées :

Sur proposition du conseil départemental des personnes handicapées du Nord (2 représentants) :

- **Maurice DUPAS** (titulaire), Union Nationale des Amis et Familles des Malades Psychiques (UNAFAM)
- **Christophe CARON** (suppléant), Sourdmédia
- **Iahaniissa ABED-MADI** (titulaire), Association des Paralysés de France (APF)
- **Fanny CARON** (suppléante), Association Voir ensemble

Sur proposition du comité départemental des retraités et personnes âgées du Nord (1 représentant) :

- **Jean-Pierre LAVIEVILLE** (titulaire), Union Départementale des Syndicats du Nord – Force Ouvrière
- **Lucie CIAEYS** (suppléante), Union Interprofessionnelle des Retraités CGT

9° Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

Un conseiller régional désigné par le président du conseil régional :

- **Fic CORBEAUX** (titulaire)
- **Francine HERBAUF DAUPIAIN** (suppléante)

Deux représentants des communautés mentionnées aux articles L 5214-1, L 5215-1 ou L 5216-1 du code général des collectivités territoriales désignés par l'Assemblée des communautés de France :

- **Bernard DEBUGNY** (titulaire), Délégué communauté de communes Monts de Flandre – Plaine de la Lys
- **Patricia MOONE** (suppléante), Maire de Berthen, Communauté Rurale des Monts de Flandre
- **Marie-Christine SIANIEC-WAVRANT** (titulaire), Déléguée communautaire Lille Métropole
- Suppléant en cours de désignation

Deux représentants des communes désignés par l'Association des maires de France :

- **Marion RENGOT** (titulaire), Adjointe au Maire de Lille
- **Jean-Luc DEROO** (suppléant), Maire d'Halluin
- **Bernard HANICOTIE** (titulaire), Premier adjoint au Maire de Wasquehal
- **Jean-Pierre HERAMUS** (suppléant), Maire de Hondelghem

Deux représentants de conseils généraux désignés par leur assemblée délibérante :

- **Bernard HAESBROECK** (titulaire), Vice-président du Conseil général du Nord chargé de la qualité du service public départemental et des finances, Maire d'Amentières
- **Marie DEROO** (suppléante), Conseillère générale du Nord
- **Jean-Marc GOSSET** (titulaire), Conseiller général du Nord
- Suppléant en cours de désignation

10° Représentant de l'ordre des médecins désigné par le président du conseil régional de l'ordre :

- **Isabelle LAMBERT** (titulaire), Présidente du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais de l'Ordre national des médecins

- **Jean-François RAULT** (suppléant), Président du Conseil départemental du Nord de l'Ordre national des médecins

11° Collège des personnalités qualifiées :

- **Fic LARIIGAU**, Professeur de radiothérapie à l'Université de Lille 2
- **Nathalie COULON**, Docteur en psychologie à l'Université de Lille 3

Article 2 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais, ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de la Santé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille dans le même délai.

Article 3 – Le Directeur délégué chargé de la mission des affaires publiques et institutionnelles de l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nord Pas-de-Calais.

Fait à Lille, le 20 septembre 2011

Signé

Daniel HENOIR



PREFET DU NORD

Arrêté n °2011263-0003

**signé par Daniel LENOIR, Directeur général de l'ARS
le 20 Septembre 2011**

R_A R S_Agence régionale de santé Nord- Pas- de- Calais

Arrêté portant modification de la composition
nominative de la Conférence Régionale de la
Santé et de l'Autonomie de la région Nord
Pas- de- Calais

Arrêté portant modification de la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de la région Nord Pas-de-Calais

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DU NORD PAS-DE-CALAIS

Vu la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
Vu l'Ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi HPST ;
Vu le Code de la santé publique, et notamment son article L. 1432-4 ;
Vu le Décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
Vu le Décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
Vu le Décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Vu le Décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de M. Daniel LENOIR en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas-de-Calais ;
Vu l'arrêté n° 000014 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas-de-Calais en date du 15 juin 2010 portant nominations à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de la région Nord Pas-de-Calais ;
Vu les arrêtés en date du 29 juin 2010, du 10 septembre 2010, du 11 février 2011, du 28 mars 2011, du 1^{er} juin 2011 et du 23 août 2011 portant modification de la composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de la région Nord Pas-de-Calais ;

Sur proposition des autorités et des institutions chargées de proposer ou de désigner des membres ;

ARRETE

Article 1 – L'article 1 de l'arrêté du 15 juin 2010 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas-de-Calais susvisé est modifié comme suit :

1° Collège des représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence comprenant :

a) Trois conseillers régionaux :

- **Cécile BOURDON** (titulaire), Conseillère Régionale – 8^{ème} Vice-présidente (délégation santé et plan anti-cancer), membre de la commission Europe, contrat de projets, rénovation urbaine
- **Catherine GÉNISSON** (suppléante), Conseillère Régionale – 4^{ème} Vice-présidente (délégation culture), membre de la commission Santé et plan anti-cancer

- **Éric CORBEAUX** (titulaire), Conseiller Régional – membre de la commission Jeunesse et sports, Président de la commission Santé et plan anti-cancer
- **Jean-François RAPIN** (suppléant), Conseiller Régional – membre de la commission Développement durable, démocratie participative, évaluation et de la commission Santé et plan anti-cancer

- **Catherine BOURGEOIS** (titulaire), Conseillère Régionale – membre de la commission Santé et plan anti-cancer, 1^{ère} Vice-présidente de la commission Transports
- **Catherine DE PARIS** (suppléante), Conseillère Régionale – membre de la commission formation permanente et de la commission Santé et plan anti-cancer

b) Le président du conseil général, ou son représentant, de chacun des départements du ressort géographique de l'agence :

Représentant le Président du Conseil général du Nord :

- **Jacques MARISSIAUX** (titulaire), Vice-président du Conseil Général du Nord chargé des personnes âgées
- **Renaud TARDY** (suppléant), Vice-président du Conseil Général du Nord chargé des personnes handicapées

Représentant le Président du Conseil général du Pas-de-Calais :

- **Hervé POHER** (titulaire), Vice-président du Conseil Général du Pas-de-Calais
- **Alain DELANNOY** (suppléant), Conseiller Général du Pas-de-Calais

c) Trois représentants des groupements de communes du ressort géographique de l'agence :

- **Rémi PAUVROS** (titulaire), Président de la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre
- **Christophe DI POMPEO** (suppléant), Vice-président de la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre

- **Philippe BLET** (titulaire), Président de la communauté de communes du Calaisis
- **Cathy VENDEL** (suppléante), Conseillère communautaire de la communauté de communes du Calaisis

- **Cécile GALLEZ** (titulaire), Vice-présidente de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole
- **Valérie LÉTARD** (suppléante), Présidente de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole

d) Trois représentants des communes :

- **Marielle RENGOT** (titulaire), Adjointe au Maire de Lille
- Suppléant en cours de désignation

- **Jean-Pierre BATAILLE** (titulaire), Maire de Steenvoorde
- **Serge SIMEON** (suppléant), Maire de Le Cateau-Cambrésis

- Titulaire en cours de désignation
- **Joël DUQUENOY** (suppléant), Président de l'Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire d'Arques

2° Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux comprenant :

a) Huit représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

- **Pierre-Marie LEBRUN** (titulaire), Président du Collectif Inter associatif sur la Santé Nord-Pas de Calais
- **Roland BOUVART** (Suppléant), Collectif Inter associatif sur la Santé Nord-Pas de Calais

- **Didier INCIGNERI** (titulaire), AIDES - Délégation Nord Pas-de-Calais
- **Véronique CLAVEY-BARTHELEMTY** (suppléante), Administratrice au Planning familial Nord Pas de Calais

- **Didier VANQUELEF** (titulaire), Référent régional « Santé » de l'association UFC-QUE CHOISIR
- **Pierre HOURIEZ** (suppléant), Administrateur de l'Union des Aveugles et Déficients Visuels du Nord

- **Claudie GHESQUIÈRE** (titulaire), Vice-présidente de l'Union Régionale des Associations Familiales
- **Hervé FACON** (suppléant), Vice-président de la Fédération régionale "familles rurales"

- **Jean-Marie BONEL** (Titulaire), Administrateur Ligue contre le cancer du Nord – Pas-de-Calais

- **Alexis CONDETTE** (suppléant), Directeur du service régional de l'Association française contre les Myopathies
- **Daniel DEREGNAUCOURT** (titulaire), Président de la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH) - Groupe Nord
- **Marie-Claude PENIN** (suppléante), Correspondant Pas-de-Calais de l'Association Française des Polyarthritiques et des rhumatismes inflammatoires chroniques
- **Christophe BERTIN** (titulaire), Président de l'Association Française des Diabétiques (Arras)
- **Yves RICHARD** (suppléant), Président de l'Association locale des diabétiques de la Côte d'Opale
- **Christian KORDEK** (titulaire), Président de France Alzheimer Lille Métropole
- **Claude ETHUIN** (suppléant), Président de l'Association Nord Mentalité

b) Quatre représentants des associations de retraités et personnes âgées :

Sur proposition du conseil départemental des retraités et personnes âgées du Nord :

- **Monique PICCO** (titulaire), Fédération Nationale des Retraités de l'Artisanat
- **Nicole SION** (suppléante), Union des Syndicats CFDT de Retraités de la Région Nord
- **Marie-Thérèse HESSCHENTIER** (titulaire), Fédération Nationale des Associations de Retraités et Préretraités
- **Alain PERSYN** (suppléant), Union Nationale des Associations de Retraités et Pensionnés CFTC

Sur proposition du conseil départemental des retraités et personnes âgées du Pas-de-Calais :

- **René GEORGES** (titulaire), Confédération Nationale des Retraités
- **Georges BOUCHART** (suppléant), Fédération Syndicale Unitaire
- **Jack PELLE** (titulaire), Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique
- **Claude GÉNIN** (suppléant), Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique

c) Quatre représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :

Sur proposition du conseil départemental consultatif des personnes handicapées du Nord :

- **Bernard PRUVOST** (titulaire), Président délégué Nord de l'Union Nationale de Famille ou Amis de Personnes Malades et Handicapés Psychiques (UNAFAM)
- **Myriam CATTOIRE** (suppléant), Présidente de l'Association R'éveil AFTC Nord-Pas-de-Calais
- **Bernard RODRIGUES** (titulaire), Directeur Général de l'UDAPEI Nord (Union Départementale des Associations de Parents et Amis de Personnes en Situation de Handicap Mental)
- **Véronique DEROO** (suppléante), Présidente de l'Association Trisomie 21 Nord

Sur proposition du conseil départemental consultatif des personnes handicapées du Pas-de-Calais :

- **Jean-Marie PETIT** (titulaire), Représentant du conseil départemental de l'Association des Paralysés de France
- **Yves CAMPION** (suppléant), Directeur général de l'Union Départementale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés (UDAPEI) du Pas-de-Calais
- **Claudie BOSSUT** (titulaire), Secrétaire générale de l'Association Sésame Autisme
- **Guy LABENNE** (suppléant), Président de l'Association Jules Catoire

3° Collège des représentants des conférences de territoire :

Sur proposition de la conférence de territoire de l'Artois-Douaisis :

- **Christophe DUTELLE de NEGREFEUILLE** (titulaire), Directeur du service d'éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSD) de Liévin - Association des Paralysés de France
- **Guillaume ALEXANDRE** (suppléant), Directeur service tutelle La Vie Active

Sur proposition de la conférence de territoire du Hainaut-Cambrésis :

- **Henri MENNECIER** (titulaire), Directeur du Centre Hospitalier Sambre-Avesnois
- **Jean-Benoît BALLÉ** (suppléant), Directeur de l'APEI du Valenciennois

Sur proposition de la conférence de territoire du Littoral :

- **Michel DELEBARRE** (titulaire), Député-maire de Dunkerque
- **Yves MARLIER** (suppléant), Directeur du Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer

Sur proposition de la conférence de territoire de Métropole-Flandre intérieure :

- **Denise CACHEUX** (titulaire), Union Régionale des Centres Sociaux Nord-Pas-de-Calais
- **Maurice LEDUC** (suppléant), Directeur de l'APEI de Roubaix-Tourcoing « Papillons Blancs »

4° Collège des partenaires sociaux comprenant :

a) Cinq représentants des organisations syndicales de salariés représentatives :

- **Jean-Claude COQUEL** (titulaire) Union départementale FO Pas-de-Calais
- **Annie DUHAIN** (suppléante), Union Départementale FO Nord

- **Elizabeth BAGAULT** (titulaire), Secrétaire régionale de la CFDT
- **David DECOURTRAY** (suppléant), Assistant Ressources Humaines – Délégué syndical CFDT santé-sociaux

- **Francis ROUSSEL** (titulaire), Représentant CFTC
- **Jean-Pierre DROMBOIS** (suppléant), Représentant CFTC

- **Jean-Baptiste PLARIER** (titulaire), Union Régionale CFE CGC Nord-Pas de Calais
- **Hugling CHICK** (suppléant), Union Régionale CFE CGC Nord-Pas de Calais

- **Jean-François BOURSE** (titulaire), Représentant Confédération Générale du Travail
- **Christophe LAUWERS** (suppléant), Représentant Confédération Générale du Travail

b) Trois représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives :

- **Denis DE FREMONT** (titulaire), Directeur régional Générale de Santé, représentant MEDEF Nord Pas-de-Calais
- **André-Luc WATTEL** (suppléant), représentant MEDEF Nord Pas-de-Calais

- **Yvonne TASSOU** (titulaire), Directrice Générale Déléguée CGPME Nord-Pas-de-Calais
- **Jacqueline VAUTRIN** (suppléante), Présidente CGPME Nord-Pas-de-Calais

- **Serge POUILLE** (titulaire), Chauffeur de Taxi, représentant Union Professionnelle Artisanale
- Suppléant : à désigner

c) Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :

- **Michel LETELLIER** (titulaire), Président Régional Nord Pas-de-Calais UNAPL, retraité chirurgien-dentiste
- **Edith YVORRA** (suppléante), Esthéticienne, Représentant la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Nord Pas-de-Calais

d) Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

- **Jean-Paul DE LONGUEVAL** (titulaire), Membre de la Chambre de l'agriculture du Pas-de-Calais, représentant de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricole (FDSEA)
- **Marie-France DONNAINT** (suppléante), Membre de la Chambre de l'agriculture du Nord, représentant de la FDSEA

5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale comprenant :

- a) Deux représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :
- **Patrick PAILLEUX** (titulaire), Directeur général de l'ABEJ Solidarité
 - **Sylvie BOUDRY-LHERMITE** (suppléante), 1^{ère} Vice-présidente de l'Union départementale des Centres Communaux d'Action Sociale du Nord

 - **Thierry FAUVEAUX** (titulaire), Croix-Rouge Française en Nord-Pas de Calais
 - **Christian LAMPIN** (suppléant), Directeur général du Secours Populaire Français du Pas de Calais
- b) Deux représentants de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail :
- **Pierre HENNINOT** (titulaire), Président du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail Nord-Picardie (CARSAT)
 - **Frédéric MASSA** (suppléant), 1^{er} Vice-président du Conseil d'Administration de la CARSAT Nord-Picardie

 - **Henri-Pierre RADONDY** (titulaire), Directeur Général de la CARSAT Nord-Picardie
 - **André-Marie LOOCK** (suppléant), Sous-directeur Santé-Travail – CARSAT Nord-Picardie
- c) Un représentant des caisses d'allocations familiales :
- **Yves-Benoît TOULEMONDE** (titulaire), Administrateur CAF
 - **David CUVELIER** (suppléant), Administrateur CAF
- d) Un représentant de la mutualité française :
- **Alain TISON** (titulaire)
 - **Jean-Pierre LEPINE** (suppléant)

6° Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé comprenant :

- a) Deux représentants des services de santé scolaire et universitaire
- **Daniel BOURGOIS** (titulaire), Médecin conseiller technique du recteur d'académie
 - **Brigitte WEENS** (suppléante), Médecin conseillère technique inspecteur du recteur d'académie

 - **Michèle VANHOENACKER** (titulaire), Infirmière conseillère auprès du recteur
 - **Dominique DEVISE** (suppléante), Infirmière conseillère technique auprès de l'inspecteur d'académie du Pas de Calais
- b) Deux représentants des services de santé au travail :
- **Raphaël MULLIEZ** (titulaire), Président de l'Association régionale des Services de Santé au Travail du Nord Pas-de-Calais, Président de l'AIMST de Roubaix-Tourcoing, administrateur de Pôle Santé Travail Métropole Nord, Président du CISST
 - **Louis-Marie HARDY** (suppléant), Directeur général de Pôle Santé Travail Métropole Nord

 - **Guy ADAMS** (titulaire), Vice-président de l'AST 59-62, Président du GISSET
 - **Alain CUISSE** (suppléant), Directeur Général de l'AST 59-62
- c) Deux représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :
- **Véronique LEROY** (titulaire), Directrice Adjointe de la Direction Enfance Famille, Responsable du Service Départemental de PMI du Nord
 - **Monique RADULESCO** (suppléante), Adjointe Technique Périnatalité, PMI du Nord

 - **Christian LE BOSSENEC** (titulaire), Directeur de l'Enfance et de la Famille, PMI du Pas-de-Calais
 - **Jean-François KLEIN** (suppléant), Chef du Service de PMI du Pas-de-Calais

d) Deux représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale :

- **Jean-Marie HAGUENOER** (titulaire), Président de l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé du Nord-Pas de Calais
- **Loïc CLOART** (suppléant), Directeur de l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé du Nord-Pas de Calais
- **Mireille PRESTINI** (titulaire), Directrice du Centre Régional de l'Enfance et des Adultes Inadaptés du Nord-Pas de Calais
- **Bertrand ESCAIG** (suppléant), Président du Centre Régional de l'Enfance et des Adultes Inadaptés du Nord-Pas de Calais

e) Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :

- **Jean-Louis SALOMEZ** (titulaire), Président de l'Observatoire Régional de Santé Nord Pas-de-Calais
- **Olivier LACOSTE** (suppléant), Directeur de l'Observatoire Régional de Santé Nord Pas-de-Calais

f) Un représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1 du code de l'environnement :

- **Damien CUNY** (titulaire), Vice-président de l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique
- **Jean-Marie VERMERSCH** (suppléant), Association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV)

7° Collège des offreurs des services de santé comprenant :

a) Cinq représentants des établissements publics de santé, dont au moins trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie :

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (cinq représentants) :

- **Alain DESTEE** (titulaire), Président de la commission médicale d'établissement du CHRU de Lille
- **Benoit VALLET** (suppléant), Représentant de la commission médicale d'établissement du CHRU de Lille
- **Marc PRUD'HOMME** (titulaire), Président de la commission médicale d'établissement du centre hospitalier de Dunkerque
- **Didier THÉVENIN** (suppléant), Président de la commission médicale d'établissement du centre hospitalier de Lens
- **Christine LAJUGIE** (titulaire), Présidente de la commission médicale d'établissement de l'EPSM Lille-Métropole
- **Jean-Yves ALEXANDRE** (suppléant), Président de la commission médicale d'établissement de l'EPSM de l'Agglomération Lilloise
- **Jean-Michel HONORÉ** (titulaire), Directeur Adjoint du CHRU de Lille
- **Guy DUSAUTOIR** (suppléant), Directeur du centre hospitalier de Le Quesnoy
- **Marie-Christine PAUL** (titulaire), Directrice du centre hospitalier de Roubaix
- **Lucien VICENZUTTI** (suppléant), Directeur du centre hospitalier de Lens

b) Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins un président de conférence médicale d'établissement :

Sur proposition de la Fédération de l'Hospitalisation Privée (deux représentants) :

- **Jean-Claude FARASSE** (titulaire), Président de la conférence médicale d'établissement de la Clinique Saint Roch à Cambrai
- **Frédéric LEFEBVRE** (suppléant), Président de la conférence médicale d'établissement de la Clinique du Littoral
- **François LIBER** (titulaire), Président de la FHP Nord Pas-de-Calais/Picardie
- **Jean-Marc CATESSON** (suppléant), Directeur du Pôle médical du Pont Saint Vaast à Douai

c) Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif dont au moins un président de conférence médicale d'établissement :

Sur proposition de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (deux représentants) :

- **Benoit DOLLE** (titulaire), Directeur Général de la Fondation HOPALE
- **Laurent DELABY** (suppléant), Directeur Général des Hôpitaux Saint Philibert et Saint Vincent de Paul (**nouveau**)
- **Anne DECOSTER** (titulaire), Président de la commission médicale d'établissement de l'hôpital Saint-Philibert (GH-ICL)
- **Alain LIAGRE** (suppléant), Président de la commission médicale d'établissement de la Polyclinique de Grande-Synthe

d) Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile :

Sur proposition de la Fédération Nationale des établissements d'hospitalisation à domicile (FNEHAD) :

- **Philippe HERMANT** (titulaire), Délégué régional de la FNEHAD, Directeur Général de Santé Services de la Région de Lens
- **Georges DOOGHE** (suppléant), Directeur du centre hospitalier de Hazebrouck

e) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

Sur proposition de l'Union Régionale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales (URAPEI) (deux représentants) :

- **Daphné BETTE** (titulaire), Déléguée Régionale de la FEGAPEI
- **Christian VERJUS** (suppléant), Directeur Générale de l'association « LA VIE ACTIVE »
- **Bruno CHEVRIER** (titulaire), Directeur Général de l'URAPEI Nord Pas-de-Calais
- **Fernande FRANQUET** (suppléant), Vice-présidente de l'APAJH

Sur proposition de l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS) (deux représentants) :

- **Gilles ATMEARE** (titulaire), Responsable du secteur « personnes en situation de handicap » - URIOPSS Nord-Pas de Calais
- **Thierry HENAUT** (suppléant), Directeur Général de l'Association départementale Pupilles de l'Enseignement Public (PEP 62) – UREP Nord-Pas de Calais
- **Jean-Marc CARTON** (titulaire), Directeur Général Adjoint de l'AFEJI (Association des Flandres pour l'Éducation, la formation des Jeunes et l'Insertion sociale et professionnelle)
- **Claude DUROT** (suppléant), Directeur Général de l'ASRL (Association d'action sanitaire et sociale de la région de Lille)

f) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées:

Sur proposition de la FHF (deux représentants) :

- **Julie ANTOINE** (titulaire), Directrice Adjointe du Centre Hospitalier de Lens
- **Jean HUGBART** (suppléant), Directeur de l'Hôpital St-Pol
- **Serge GUNST** (titulaire), Directeur du centre hospitalier de Jeumont

- **Brigitte REMMERY** (suppléante), Directrice adjointe du centre hospitalier de Seclin

Sur proposition de l'URIOPSS (deux représentants) :

- **Bruno DELAVAL** (titulaire), Directeur de l'URIOPSS Nord-Pas de Calais
- **Patrick CLEENEWERCK** (suppléant), Directeur 59/62 filière « domicile personnes âgées » - Croix Rouge Française
- **Alain VILLEZ** (titulaire), Directeur Adjoint, responsable du secteur « personnes âgées » - URIOPSS Nord-Pas de Calais
- **Véronique GRENETTE** (suppléante), Coordonnateur EHPAD Denise Delaby – ANHAC

g) Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales:

Sur proposition de la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS) :

- **Jean-Yves BOUREL** (titulaire), Cadre de Direction – ADNSEA ARAS (Association Départementale du Nord pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte)
- **Jean-Marc LEBRUN** (suppléant), Cadre de Direction – ADNSEA ARAS

h) Un représentant parmi les responsables des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé implantés dans la région :

- **Laurent VERNIEST** (titulaire), Vice-président de la Fédération Française des Maisons et Pôles de Santé
- **Alexis CHUDY** (suppléant), Fédération Française des Maisons et Pôles de Santé

i) Un représentant parmi les responsables des réseaux de santé implantés dans la région :

- **Patrick FOURNIER** (titulaire), Président du Groupement Régional des Réseaux de Santé (G2RS) Nord-Pas de Calais
- **Régis BRESSON** (suppléant), Vice-président du G2RS Nord-Pas de Calais

j) Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins :

- **Bruno NGUYEN** (titulaire), Président de l'ASSUM 62
- **Charles CHARANI** (suppléant), Médecin de famille – FAPS Nord

k) Un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :

- **Patrick GOLDSTEIN** (titulaire), Responsable Pôle Urgence, Chef de service du SAMU 59 au CHRU de Lille
- **Pierre VALETTE** (suppléant), Chef de service du SAMU 62 au CH d'Arras

l) Un représentant des transporteurs sanitaires :

- **Frédéric CAUDERLIER** (titulaire), Directeur des Ressources Humaines et Management Systèmes de Qualité, Star HOLDING : ABC Ambulances, Leader Ambulances, Michel Ambulances
- **Marcel BASTAERT** (suppléant), Star HOLDING : ABC Ambulances, Leader Ambulances, Michel Ambulances

m) Un représentant de services départementaux d'incendie et de secours :

- **Daniel RONDELAERE** (titulaire), Vice-président du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Nord
- **Christophe PILCH** (suppléant), Président du Conseil d'Administration du SDIS du Pas-de-Calais

n) Un représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé :

- **Marc BETREMIEUX** (titulaire), Représentant CPH au centre hospitalier d'Hénin-Beaumont
- **Anne GRUSON** (suppléante), Représentante du SNAM-HP au CH d'Arras

o) Six représentants des professions libérales :

- **Jacques MEURETTE** (titulaire), URPS Médecins Nord Pas-de-Calais
- **Philippe CHAZELLE** (suppléant), Président de l'URPS Médecins Nord Pas-de-Calais

- **Dominique MIZERA** (titulaire), Secrétaire Général de la Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR)
- **Jean-Denis TAKERKART** (suppléant), Représentant Syndicat FFMKR 59

- **Line HANNEBICQUE** (titulaire), Présidente de la Fédération Nationale des Infirmiers
- **Régis DUCATEZ** (suppléant), Représentant de la Fédération Nationale des Infirmiers

- **Régis MERESSE** (titulaire), Secrétaire Général du Syndicat des Chirurgiens-Dentistes du Nord
- **Bruno ANDRIES** (suppléant), Vice-président du Syndicat des Chirurgiens-Dentistes du Nord

- **Dominique GAUDET** (titulaire), Président du Syndicat des Pharmaciens du Nord
- **Philippe SYSSAU** (suppléant), Trésorier Adjoint – Syndicat des Pharmaciens du Nord

- **Sophie LECOURT** (titulaire), Sage-femme libérale, Organisation nationale du Syndicats des Sages-femmes
- **Anne-Marie GIRARDOT** (suppléante), Sage-femme libérale, Organisation nationale du Syndicats des Sages-femmes

p) Un représentant de l'ordre des médecins :

- **Isabelle LAMBERT** (titulaire), Présidente du Conseil régional Nord Pas-de-Calais de l'Ordre national des médecins
- **Jean-François RAULT** (suppléant), Président du Conseil départemental du Nord de l'Ordre national des médecins

q) Un représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la région :

- **Yann ZIEBA** (titulaire), Président de l'Association des Internes en Médecine Générale de Lille
- **Sébastien LYS** (suppléant), Président de l'Association des Internes en Exercice des Hôpitaux de Lille

8° Collège de personnalités qualifiées

- **Thérèse LEBRUN**, Président-Recteur de l'Université Catholique de Lille
- **Didier DELMOTTE**, Président du GIE « Eurasanté »

Article 2 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais, ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de la Santé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille dans le même délai.

Article 3 – Le Directeur délégué chargé de la mission des affaires publiques et institutionnelles de l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nord Pas-de-Calais.

Fait à Lille, le 20 septembre 2011

Le Directeur général

signé

DanielLENOIR



PREFET DU NORD

Décision

**signé par Patrick MARKEY, directeur de l'unité territoriale Nord- Lille de la DIRECCTE
Nord - Pas- de- Calais
le 14 Septembre 2011**

**R_DIRECCTE_Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation,
Unité territoriale de la DIRRECTE Nord- Lille**

Décision du 14 septembre 2011 modifiant la
décision du 28 avril 2011 portant nomination
des inspecteurs du travail de l'Unité
Territoriale du Nord- Lille

LE DIRECTEUR DE L'UNITÉ TERRITORIALE NORD LILLE
DE LA DIRECCTE NORD PAS DE CALAIS

VU le code du travail, notamment le livre premier de la huitième partie,

VU le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des services déconcentrés du ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique,

VU la décision de Madame la Directrice Régionale des entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Nord Pas-de-Calais en date du 25 septembre 2009 modifiée par décision du 8 juin 2010 portant redéfinition de la compétence géographique des sections d'inspection du travail de l'Unité Territoriale Nord Lille,

VU la décision de la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Nord Pas-de-Calais du 29 juillet 2010 donnant délégation de signature à Monsieur Patrick MARKEY, Directeur de l'Unité Territoriale Nord Lille,

DECIDE

La décision du 28 avril 2011 portant nomination des inspecteurs du travail de l'Unité Territoriale Nord Lille est modifiée comme suit en son article 2 :

LILLE 16ème : 77, Rue Léon Gambetta BP 665 – 59033 LILLE cedex -
Téléphone : 03 59 30 26 65 : Monsieur Pierre JOANNY Inspecteur du Travail à compter du 1^{er} septembre 2011

Fait à Lille, le 14 septembre 2011

Le Directeur d'Unité territoriale
Signé

Patrick MARKEY

**Directe
NORD-PAS-DE-CALAIS**

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Unité territoriale Nord-Lille – 77, rue Léon Gambetta BP 665 59033 LILLE CEDEX – Standard : 03.20.12.55.55
Travail Info Service : 0 821 347 347 (0,12€ TTC/mio)
www.travail-solidarite.gouv.fr – www.economie.gouv.fr



PREFET DU NORD

Arrêté n °2011264-0002

**signé par Pierre STUSSI, secrétaire général pour les affaires régionales
le 21 Septembre 2011**

**R_S G A R_ Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
services administratifs et financiers**

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 18
juin 2010 portant composition de la section
régionale interministérielle d'action sociale
(S.R.I.A.S.)



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Préfecture de région
Nord – Pas-de-Calais

Secrétariat régional pour
les affaires régionales

**Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 18 juin 2010 portant composition de la
section régionale interministérielle d'action sociale (S.R.I.A.S.)**

**Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat, notamment ses articles 5 et 7 qui instituent auprès des préfets de région des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat ;

Vu le décret du 9 octobre 2008 portant nomination de Monsieur Jean-Michel BERARD en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet du Nord ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu l'arrêté ministériel 31 août 2007 modifiant l'arrêté ministériel du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2010 modifiant l'arrêté du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat ;

Vu la circulaire B9/10-075 du 11 février 2010 de la direction générale de l'administration et de la fonction publique relative à la nouvelle organisation territoriale de l'Etat et ses conséquences sur les structures d'action sociale interministérielle ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2009 portant nomination du président de la section régionale interministérielle d'action sociale Nord – Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2010 portant composition de la section régionale interministérielle d'action sociale Nord – Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2010 accordant délégation de signature à Monsieur Pierre STUSSI, secrétaire général pour les affaires régionales ;

Vu la proposition présentée ;

Article 2 - Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Nord, du Pas-de-Calais et de la préfecture de région Nord – Pas-de-Calais.

Fait à Lille, le 21 septembre 2011

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général
pour les affaires régionales,

signé

Pierre STUSSI